

La nouvelle APN entre en fonction Le grand enjeu des équilibres

PAGE 2



L'heure est à l'installation des institutions de la nouvelle APN et à la définition des rapports de force au sein de l'hémicycle.

SANTÉ VIH La PrEP, un bouclier contre l'infection

PAGE 15



CRÉSUS

QUOTIDIEN

www.cresus.dz

In medio stat virtus

Sinistrés
des feux de forêt

Le processus d'indemnisation enclenché

PAGE 4



Pénurie de cigarettes L'emprise de la spéculation

PAGE 6



Rentrée scolaire 2026-2027

Saâdaoui mobilise ses cadres

PAGE 5

CAN féminine 2026

Victoire de l'Algérie devant
le Sénégal (2-0)

Une entrée réussie

PAGE 13



VISA, MÉMOIRE, INDEMNISATIONS Les mises au point de Tebboune

PAGE 3



Face aux polémiques sur les visas et les relations avec Paris, le président de la République a tenu à clarifier la position de l'Algérie, affirmant qu'elle n'a sollicité ni compensation ni traitement particulier, privilégiant une relation fondée sur le respect mutuel entre les deux États.

● Pouvoir d'achat, sécurité et solidarité nationale : Les annonces fortes du Président

Sahara occidental Un contentieux historique au centre des enjeux géopolitiques

PAGE 16

La nouvelle APN entre en fonction Le grand enjeu des équilibres

L'heure est à l'installation des institutions de la nouvelle APN et à la définition des rapports de force au sein de l'hémicycle.

L'Assemblée populaire nationale (APN) tient, aujourd'hui, sa séance inaugurale de la dixième législature, marquant le lancement officiel du nouveau mandat parlementaire issu des dernières élections législatives. Cette première session sera consacrée à l'installation des nouveaux députés ainsi qu'à l'élection du président de la chambre basse du Parlement.

Selon le programme arrêté par l'Assemblée, la séance débutera par l'appel nominal des députés sur la base des résultats définitifs proclamés par la Cour constitutionnelle. Une commission de validation des mandats sera ensuite constituée afin d'examiner et de confirmer l'éligibilité des élus avant la présentation de son rapport. Les députés procéderont enfin à l'élection du nouveau président de l'APN, première étape dans la mise en place des institutions de la nouvelle législature.

En prévision de cette rentrée parlementaire, les partis politiques ont intensifié leurs consultations afin de finaliser la composition de leurs groupes parlementaires et de désigner leurs représentants aux différents postes de responsabilité. Le secrétaire général de l'Assemblée a, d'ailleurs, réuni les présidents des groupes parlementaires désignés afin de coordonner les préparatifs liés à l'installation de la nouvelle chambre et à l'organisation de l'élection de son président.

LES GROUPES PARLEMENTAIRES SE METTENT EN PLACE

Les principales formations politiques ont déjà arrêté une partie de leur organisation interne. Le Front de libération nationale (FLN) a désigné le député de Tipasa, Othmane Rachid, à la tête de son groupe parlementaire, tandis que le Front El Moustakbal a confié cette responsabilité à Nasreddine Ouinat, élu de la wilaya de Tiaret.

Conformément au règlement intérieur de l'APN, le bureau de l'Assemblée sera



composé de 9 vice-présidents. Leur répartition devra refléter le poids des formations politiques issues du scrutin. Ainsi, le FLN, le Rassemblement national démocratique (RND) et le Front El Moustakbal disposeront chacun de deux vice-présidences, tandis que le Mouvement de la société pour la paix (MSP), le Mouvement El Bina et les députés indépendants bénéficieront chacun d'un siège. Ces fonctions sont attribuées pour une durée d'une année, renouvelable.

UNE OPPOSITION DÉTERMINÉE À FAIRE ENTENDRE SA VOIX

Si la majorité parlementaire devrait logiquement faire élire un candidat consensuel à la présidence de l'Assemblée, les partis de l'opposition entendent maintenir la tradition consistant à présenter leurs propres candidats.

Le MSP devrait ainsi désigner un prétendant à la présidence de l'APN, tout comme le Front des forces socialistes (FFS), de retour au sein de l'hémicycle après plusieurs années d'absence.

Ces formations ont multiplié les réunions avec leurs nouveaux députés afin de définir leurs priorités politiques, de coordonner leur stratégie parlementaire et de

préparer leur participation aux différentes structures de l'Assemblée, notamment les commissions permanentes.

LES COMMISSIONS PERMANENTES, PROCHAIN ENJEU DE LA LÉGISLATURE

Après l'élection du président de l'Assemblée et l'installation des premières structures, l'attention devrait rapidement se tourner vers la mise en place des commissions permanentes, considérées comme le cœur du travail législatif.

La composition de ces commissions et la désignation de leurs présidents pourraient constituer la prochaine étape des discussions entre les groupes parlementaires. Les commissions stratégiques, notamment celles des finances et du budget, des affaires juridiques, des affaires étrangères, de la défense nationale et des affaires économiques, devraient susciter un intérêt particulier en raison de leur rôle dans l'examen des projets de loi et le contrôle de l'action gouvernementale.

Si la répartition de ces responsabilités obéit généralement au poids des groupes parlementaires au sein de l'hémicycle, elle pourrait également faire l'objet de concertations afin de préserver les équilibres politiques de la nouvelle Assemblée.

DISCIPLINE ET EFFICACITÉ AU CŒUR DES PRIORITÉS

Au-delà de la mise en place des organes de l'Assemblée, les chefs des partis ont donné des consignes précises à leurs élus. Les nouveaux députés sont appelés à respecter la discipline de groupe, à coordonner leurs interventions lors des débats législatifs et à assurer une présence régulière au sein des commissions parlementaires, principaux espaces d'examen des projets de loi.

Les directions des partis insistent également sur la nécessité, pour les élus, de maintenir un lien étroit avec les citoyens de leurs circonscriptions afin de relayer leurs préoccupations au sein de l'institution parlementaire.

Cette dixième législature se distingue par l'arrivée de nouvelles sensibilités politiques au sein de l'hémicycle. Aux côtés des formations traditionnellement représentées, des partis comme le Front des forces socialistes (FFS), le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), le Parti des travailleurs, le Front de la justice et du développement (FJD) ou encore El Fadjr El Jadid retrouvent ou renforcent leur présence, laissant entrevoir une plus grande diversité dans les débats législatifs et le contrôle de l'action gouvernementale.

Selon plusieurs sources parlementaires, la séance d'ouverture devrait se limiter à la validation des mandats et à l'élection du président de l'Assemblée. La désignation complète des membres du bureau ainsi que la répartition des responsabilités au sein des commissions permanentes pourraient être reportées à la rentrée parlementaire d'automne afin de laisser davantage de temps aux groupes parlementaires pour finaliser leurs choix et parvenir aux équilibres politiques nécessaires.

I. Kherrmane

PARLEMENT AFRICAÏN Cap sur la Zlecaf

Le Parlement panafricain a officiellement lancé, hier, à Midrand, en Afrique du Sud, les travaux de la première session ordinaire de sa septième législature. La cérémonie d'ouverture a été présidée par le président de l'institution, le Dr Fateh Boutbig, en présence du président sud-africain Cyril Ramaphosa, de hauts responsables politiques et parlementaires africains, de représentants des organes de l'Union africaine, des parlements nationaux et régionaux, ainsi que de partenaires internationaux.

Dans son allocution inaugurale, le président du Parlement panafricain a placé cette nouvelle mandature sous le signe du changement et de l'efficacité. Selon lui, cette septième législature doit marquer le passage



d'une phase dominée par les ambitions à une étape axée sur les résultats, en renforçant l'impact des recommandations adoptées par l'institution et en assurant un meilleur suivi de leur mise en œuvre. Il a souligné que le Parlement entend ainsi consolider son rôle de porte-voix des peuples africains et

de partenaire essentiel dans la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Le Dr Fateh Boutbig a présenté les quatre priorités stratégiques qui guideront l'action de l'institution au cours des prochaines années. Celles-ci portent sur le renforcement de la réforme institutionnelle et de la bonne gouvernance,

l'accélération de l'intégration économique et législative du continent, la consolidation de la diplomatie parlementaire au service de la paix, de la justice et du développement, ainsi que la promotion de la transformation numérique et de la souveraineté numérique africaine, afin de permettre au continent de relever les défis liés aux mutations mondiales.

Insistant sur les conditions nécessaires à la réussite de cette ambition, le président du Parlement panafricain a estimé qu'une Afrique plus forte repose sur des institutions performantes, une volonté politique partagée et des partenariats fondés sur la confiance et les résultats. Il a réaffirmé l'engagement de l'institution à travailler en étroite coordination avec les États membres, les organes

de l'Union africaine, ainsi que les parlements nationaux et régionaux, afin de promouvoir la paix, d'accélérer l'intégration continentale, de renforcer la participation des jeunes et des femmes et de soutenir les objectifs du développement durable.

En clôturant son intervention, le Dr Fateh Boutbig a appelé les parlementaires africains à faire de cette septième législature une étape décisive dans l'histoire du Parlement panafricain. Il a plaidé pour une institution plus influente, capable d'accompagner les transformations du continent, de défendre les intérêts de l'Afrique sur la scène internationale et de contribuer à la construction d'une Union africaine plus forte, au service d'une Afrique unie, sûre et prospère.

Visa, mémoire, indemnisations Les mises au point de Tebboune

Face aux polémiques sur les visas et les relations avec Paris, le président de la République a tenu à clarifier la position de l'Algérie, affirmant que l'Algérie n'a sollicité ni compensation ni traitement particulier, privilégiant une relation fondée sur le respect mutuel entre les deux États.

Le président Abdelmadjid Tebboune a fermement rejeté les informations selon lesquelles l'Algérie aurait sollicité un quota de visas ou réclamé des compensations à la France. Lors de sa rencontre périodique avec les médias nationaux, il a assuré que ces affirmations ne reflètent en rien la position officielle d'Alger, réaffirmant que la gestion des relations bilatérales repose sur le respect mutuel et la souveraineté des deux États.

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a apporté une mise au point sans équivoque sur la polémique entourant la question des visas entre l'Algérie et la France. Lors de sa rencontre périodique avec les représentants des médias nationaux, diffusée ce soir, il a catégoriquement démenti les informations laissant entendre que l'Algérie aurait demandé un quota de visas ou négocié une augmentation de leur nombre avec Paris. «Je le réaffirme pour les Algériens avant nos amis français : le président algérien n'a jamais demandé un quota de visas, un nombre de visas ni évoqué, à aucun moment, la question des visas avec le président français Emmanuel Macron», a déclaré le chef de l'État, selon un extrait diffusé par la présidence de la République.

Par cette déclaration, Abdelmadjid Tebboune entend mettre un terme aux spéculations



qui se sont multipliées ces dernières semaines autour de la politique française de délivrance des visas aux ressortissants algériens.

UNE RÉPONSE AUX POLÉMIQUES SUSCITÉES EN FRANCE

Cette mise au point intervient après les déclarations de l'ambassadeur de France en Algérie, Stéphane Romatet, qui avait indiqué, dans un entretien accordé à Tout sur l'Algérie (TSA), que le nombre de visas délivrés aux Algériens devait progressivement retrouver son niveau d'avant la crise diplomatique entre Alger

et Paris, soit environ 250 000 visas par an. Ces propos avaient rapidement alimenté une vive controverse sur la scène politique française, notamment à droite et à l'extrême droite. Face aux réactions, le président Emmanuel Macron avait précisé que la France ne poursuivait «aucun objectif chiffré» en matière de délivrance de visas aux ressortissants algériens, tout en affirmant qu'il n'y avait «aucun laxisme» dans ce domaine.

Au-delà de la question des visas, Abdelmadjid Tebboune a également tenu à écarter toute idée selon laquelle Alger aurait réclamé des excuses ou des com-

pensations à la France. «L'Algérie n'a demandé ni excuses ni compensations, car l'Algérie ne mendie pas», a-t-il affirmé. Le Président a insisté sur le fait que la diplomatie algérienne demeure guidée par le respect de la souveraineté nationale, la défense des intérêts supérieurs du pays et le principe d'égalité dans les relations entre États. Selon lui, l'Algérie traite les dossiers bilatéraux sans rechercher de privilèges ou d'avantages particuliers.

UNE POSITION RÉAFFIRMÉE

En réitérant publiquement cette position, le chef de l'État entend dissiper les interprétations qui ont accompagné les récents échanges entre Alger et Paris. Il a rappelé que l'Algérie n'a jamais fait de la question des visas un objet de revendication ou de négociation avec les autorités françaises. Cette mise au point intervient dans un contexte où les questions migratoires continuent de peser sur les relations entre les deux pays. À travers ces déclarations, Abdelmadjid Tebboune affirme que la ligne diplomatique de l'Algérie reste inchangée : préserver l'indépendance de la décision nationale, défendre la souveraineté du pays et entretenir les relations extérieures sur la base du respect mutuel et de l'égalité entre les États.

Synthèse Smail Rouha

POUVOIR D'ACHAT, SÉCURITÉ ET SOLIDARITÉ NATIONALE Les annonces fortes du Président

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a annoncé une prochaine revalorisation du Salaire national minimum garanti (SNMG), ainsi qu'une révision des pensions de retraite, dans le cadre des mesures destinées à soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs et des retraités face aux difficultés économiques actuelles.

Dans un extrait d'un entretien accordé aux médias nationaux, diffusé par la présidence de la République avant la publication de l'interview intégrale, le chef de l'État a indiqué que ces décisions seront prochainement mises en œuvre. Les détails concernant le montant des augmentations, les modalités d'application et le calendrier d'exécution seront précisés ultérieurement.

ENQUÊTE ORDONNÉE APRÈS L'INCENDIE MEURTRIER DE MOHAMMADIA

Revenant sur le drame survenu au sein de l'établissement de l'enfance assistée de Mohammadia, à Alger, où neuf enfants ont perdu la vie dans un incendie, le président Tebboune a ordonné l'ouverture d'une enquête approfondie afin de déterminer les circonstances exactes de cette tragédie.

Le chef de l'État a insisté sur la nécessité d'établir toutes les responsabilités. «J'ai ordonné aux services de sécurité une enquête très approfondie, du planton jusqu'au plus haut responsable de cet établissement, afin de faire toute la lumière sur cette tragédie», a-t-il déclaré.

L'enquête devra ainsi concerner l'ensemble des personnes impliquées, quel que soit leur niveau de responsabilité.

Cette démarche traduit la volonté des autorités de garantir une totale transparence dans le traitement de cette affaire. Elle ne se limitera pas aux causes directes de l'incendie, mais portera également sur les dispositifs de sécurité, les procédures de prévention et les conditions générales de fonctionnement de l'établissement.



À travers cette enquête, les autorités entendent également réaffirmer l'importance du renforcement des normes de sécurité et des mécanismes de prévention au sein des structures de protection sociale afin d'assurer un environnement sécurisé pour les enfants pris en charge et pour l'ensemble du personnel.

Selon les premiers éléments communiqués par la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN), une climatisation défectueuse serait à l'origine du déclenchement de l'incendie qui a conduit à ce drame.

L'HOMMAGE AUX ACTEURS DE TERRAIN

Par ailleurs, Abdelmadjid Tebboune a tenu à saluer les efforts des différents intervenants mobilisés face aux incendies enregistrés dans certaines wilayas, citant notamment les images de solidarité montrant des agents de la Protection civile rafraîchir leurs collègues de Sonelgaz alors que ces derniers intervenaient pour rétablir une panne d'électricité à proximité d'un foyer d'incendie encore actif.

«Ce sont des images que vous ne verrez qu'en Algérie», a-t-il déclaré, avant d'annon-

cer que «des mesures seront prises pour encourager les agents de terrain».

Le Président a souligné l'importance de l'esprit de solidarité observé durant ces interventions, estimant que cette mobilisation collective représente une image particulière de l'Algérie. Il a également annoncé que des mesures d'encouragement seront prises en faveur des agents ayant participé aux opérations de secours.

UNE LUTTE RENFORCÉE CONTRE LES BANDES DE QUARTIER

Le président de la République a également réaffirmé la détermination de l'État à lutter contre le phénomène des bandes de quartier, considéré comme une menace pour la sécurité des citoyens et la tranquillité publique.

Il a assuré que les institutions de l'État poursuivront leurs efforts afin de protéger les familles et les jeunes, tout en appliquant strictement la loi contre les réseaux criminels.

«Je m'engage auprès de toutes les familles à protéger leurs fils et leurs filles. Nous menons une guerre acharnée contre ces

individus et nous les vaincrons», a déclaré Abdelmadjid Tebboune. Selon le chef de l'État, la lutte contre ce phénomène demeure une priorité nationale en raison de son impact sur la sécurité publique et la préservation de la paix sociale.

Sur le plan politique, Abdelmadjid Tebboune a également confirmé son attachement au dialogue avec les partis politiques et les différentes composantes de la société.

SOUTIEN AFFIRMÉ À LA TUNISIE

Évoquant la situation régionale, le président Tebboune a réaffirmé le soutien de l'Algérie à la Tunisie face aux menaces sécuritaires, notamment celles liées aux tentatives de déstabilisation par le terrorisme.

À cet égard, il a souligné que l'Algérie ne resterait pas sans réaction face à toute tentative visant à rapprocher la menace terroriste de la Tunisie ou à utiliser le terrorisme pour menacer le pays.

«La sécurité de la Tunisie est la sécurité de l'Algérie», a-t-il déclaré, rappelant la proximité stratégique entre les deux pays.

Il a ajouté que toute tentative visant à introduire le terrorisme en Tunisie ou à ses frontières entraînerait une réaction ferme de l'Algérie. Cette position confirme l'importance accordée par Alger à la stabilité de son voisin et à la sécurité régionale.

Cet avertissement intervient alors que la Tunisie fait face à diverses pressions politiques et sécuritaires. Plusieurs observateurs évoquent des risques de déstabilisation liés à des acteurs régionaux et à différents relais d'influence.

À travers ces différentes annonces, Abdelmadjid Tebboune a mis en avant plusieurs priorités de l'action publique : l'amélioration des conditions sociales, la protection des citoyens, la lutte contre la criminalité et le renforcement de la coopération régionale.

S. R.

SINISTRÉS DES FEUX DE FORÊT

Le processus d'indemnisation enclenché

Les autorités se sont engagées à finaliser l'ensemble des opérations de recensement et de versement des indemnisations avant la prochaine rentrée sociale.

L'opération d'indemnisation des personnes sinistrées par les récents feux de forêt a officiellement débuté sur instruction du président de la République. Selon les directives du ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Saïd Sayoud, les compensations financières et matérielles couvrent plusieurs volets majeurs, notamment les biens matériels, la reconstruction des habitations et les pertes agricoles.

Pour mener à bien cette mission dans les plus brefs délais, des commissions de wilaya chargées de l'évaluation des dégâts ont été installées dans l'ensemble des wilayas touchées. Des commissions locales ont également été mises en place au niveau des communes sinistrées afin d'étudier et d'évaluer les dossiers.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre des orientations du ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Saïd Sayoud, visant à confier aux commissions locales la mission de réaliser un recensement exhaustif et précis des pertes matérielles causées par les incendies, conformément aux critères établis, afin de préparer les opérations d'indemnisation.

Composées de représentants des différents secteurs et organismes concernés, ces commissions auront pour mission de coordonner leurs actions avec les commissions communales, d'effectuer les constats de terrain, de recenser les sinistrés et d'établir un inventaire détaillé des dommages, dans le respect des dispositions légales et régle-



mentaires en vigueur.

Dès leur installation, les commissions de wilaya ont entamé les opérations de constat et de recensement des pertes, illustrant ainsi la volonté des pouvoirs publics d'accompagner les citoyens sinistrés, de répondre à leurs préoccupations et d'accélérer les procédures d'indemnisation afin d'atténuer les conséquences des feux de forêt.

ACCOMPAGNEMENT DES SINISTRÉS

Au-delà de l'aspect technique du recensement, la mise en place de ce dispositif vise à concrétiser la solidarité nationale

envers les victimes des feux de forêt. Les services des wilayas se mobilisent pour garantir un accompagnement personnalisé des sinistrés, en s'appuyant sur les cadres légaux et réglementaires prévus pour la gestion des catastrophes.

Cette prise en charge s'inscrit dans l'engagement ferme des pouvoirs publics à répondre rapidement aux préoccupations des citoyens et à réparer les dommages causés par cette vague d'incendies.

C'est le cas de Seraïdi, l'une des communes les plus touchées par les incendies, où le wali d'Annaba a supervisé, dès dimanche, la validation officielle des listes

nominatives définitives des sinistrés devant bénéficier du dispositif d'indemnisation. Ces listes comprennent 110 ménages touchés, dont 40 ont perdu la totalité de leurs biens, tandis que 70 autres ont subi des dommages partiels.

Par ailleurs, dans la wilaya de Skikda, sous la supervision du wali, les travaux de rénovation et d'aménagement du logement d'une famille sinistrée de la région de Zahhar, dans la commune d'Aïn Charchar, ont été achevés.

CARAVANE DE SOLIDARITÉ

Une caravane de solidarité s'est ébranlée, hier, depuis le Palais des expositions (Safex), en direction des sinistrés des récents incendies. Cette initiative, lancée par l'Union générale des commerçants et artisans algériens, en coordination avec le ministère du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national, comprend 52 camions chargés d'importantes quantités de denrées alimentaires et de produits de première nécessité.

Selon un communiqué du ministère, cette initiative s'inscrit dans le cadre de la promotion des valeurs de solidarité nationale et du renforcement des efforts visant à soutenir les familles touchées et à atténuer les effets de cette catastrophe. Elle confirme également l'implication de divers acteurs économiques dans l'effort national de soutien aux citoyens sinistrés et leur accompagnement dans ces circonstances difficiles, ajoute le même communiqué.

S. Smati

INCENDIES VOLONTAIRES

Sept suspects placés en garde à vue

Après les quatre suspects arrêtés le 22 juillet, les enquêtes sur l'origine des incendies ont abouti à une nouvelle vague d'interpellations, avec l'arrestation de 7 autres suspects.

Le parquet du pôle national de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, près le tribunal de Sidi M'hamed, a annoncé, dimanche, l'arrestation de sept suspects dans des affaires liées à des groupes criminels impliqués dans des incendies volontaires survenus dans plusieurs wilayas du pays.

Les enquêtes préliminaires ont été menées par les brigades de lutte contre la criminalité des sûretés de wilaya de Guelma, Bouira et Jijel, la brigade territoriale de la Gendarmerie nationale de Sidi Ghiles, ainsi que la Section de sécurité et d'investigation de la Gendarmerie nationale de Constantine. Dans un communiqué, le parquet a indiqué qu'après leur présentation devant le procureur, les suspects ont été poursuivis dans le cadre d'une enquête judiciaire pour des faits de sabotage visant à mettre en danger la

vie, la sécurité et les biens des personnes, des actes passibles de la peine de mort, ainsi que pour le crime d'incendie volontaire de forêt.

Le communiqué précise que les poursuites portent sur cinq affaires liées à des incendies enregistrés à Guelma, Constantine, Tipasa, Jijel et Bouira. Le parquet a également rendu publics les noms des suspects et les détails de chaque affaire.

La première affaire concerne le dénommé Zrig Mohamed Amine, soupçonné d'avoir volontairement incendié une parcelle de broussailles et de végétation sèche à proximité de la bibliothèque communale du quartier Maghmouli, à Guelma. Selon la même source, une vidéo a été récupérée, montrant le mis en cause en train de mettre le feu sur les lieux de l'incendie.

La deuxième affaire concerne les dénommés Harchi Adel et Boudraâ Nouri Mehdi, qui auraient incendié des broussailles et des herbes sèches dans la zone d'El Kef Lekhal, dans la commune de Constantine. Cet incendie a



détruit 1 000 bottes d'avoine, 40 oliviers, 20 arbres fruitiers et 2 étables. Selon le parquet, les deux suspects ont été vus en train de mettre le feu sur les lieux.

Dans la troisième affaire, le dénommé Zerrar Ahmed est accusé d'avoir volontairement incendié des terres agricoles privées dans la zone d'Oued El Azayeb, commune de Sidi Semane, dans la wilaya de Tipasa. L'incendie a détruit une superficie de 500 m2

comprenant des oliviers, des pins d'Alep et des broussailles.

La quatrième affaire concerne le dénommé Hamli Saïd, arrêté en flagrant délit alors qu'il mettait volontairement le feu à des broussailles situées au milieu d'une agglomération, derrière un immeuble du quartier Ayouf Ouest, dans la commune de Jijel.

Enfin, la cinquième affaire concerne les dénommés Tlemçani Abdelkader et Kouadri Djamel,

soupçonnés d'être impliqués dans l'incendie volontaire de broussailles forestières au village Boukhalfoune, dans la commune de Boukram, daïra de Lakhdar (wilaya de Bouira).

Pour rappel, le juge d'instruction près le pôle pénal national de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée du tribunal de Sidi M'hamed (Alger) a ordonné, mercredi dernier, le placement en détention provisoire de quatre individus poursuivis pour avoir provoqué des incendies dans des biens forestiers. À l'issue de l'enquête préliminaire menée par la Brigade de lutte contre la criminalité de la sûreté de wilaya de Constantine et le Service de recherche et d'investigation de la Gendarmerie nationale de Constantine, «les quatre membres présumés du réseau criminel ont été arrêtés, l'enquête ayant révélé leur implication dans l'incendie volontaire de biens relevant du domaine forestier», indiquait un communiqué du parquet de la République près le même tribunal.

S. S.

CRÉBUS

Quotidien national,
édité par la SARL
CELIGNE Éd. & Com.

DIRECTEUR DE PUBLICATION
SAMIR MEHALLA
celigned@gmail.com
cresusdz@gmail.com
Tél. : 044 40 74 96

DIRECTEUR DE REDACTION
SAID MEKLA

REDACTRICE EN CHEF
ASSIA MEKHENNEF

Rédaction/Administration

MAISON DE LA PRESSE
TAHAR DJAOUT
1, RUE BACHIR ATTAR
1^{er} MAI - ALGER

Marketing : 0770 150719

dp@cresus.dz
Site : www.cresus.dz
R. C. : 15B 0808682- 09/00

Impression : EPE/SPA SIMPRAL
20 rue de la liberté Alger
Tirage : 3000 exemplaires

« Pour votre publicité
s'adresser à : l'Entreprise
Nationale de Communication,
d'Édition et de publicité »

Agence ANEP 01, avenue
pasteur- Alger

Tél : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48/020.05.13.45
020.05.13.77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

RENTÉE SCOLAIRE 2026-2027

Saâdaoui mobilise ses cadres

Le ministère mise sur la planification, la numérisation et l'amélioration de la gouvernance pour préparer l'école de demain.

Le ministère de l'Éducation nationale intensifie ses préparatifs afin d'assurer une rentrée scolaire 2026-2027 dans les meilleures conditions. Le ministre de l'Éducation nationale, le Dr Mohamed Seghir Saâdaoui, a présidé, dimanche 26 juillet, la séance de clôture de la conférence nationale consacrée à cette échéance. Cette rencontre a été marquée par la présentation des conclusions des 9 ateliers spécialisés et l'adoption de plusieurs orientations visant à renforcer la performance du système éducatif.

Lors de cette rencontre, précise un communiqué du ministère, le ministre a insisté sur le caractère national de la rentrée scolaire, qui dépasse le seul cadre du secteur de l'éducation pour s'inscrire dans la dynamique de la rentrée sociale de l'État. Il a appelé à une mobilisation collective des différents secteurs et institutions publiques, notamment à travers une coordination renforcée avec les walis afin de garantir la disponibilité des établissements scolaires en matière d'infrastructures, d'équipements, de restauration, de transport et de services d'accompagnement.

DES SOLUTIONS CONCRÈTES ISSUES DES ATELIERS

La conférence nationale a consacré une nouvelle approche dans la gestion du secteur, fondée sur l'implication des cadres de terrain dans l'élaboration des décisions. Selon le ministre, les travaux des ateliers ne visaient pas uniquement à identifier les difficultés rencontrées, mais également à proposer des solutions opérationnelles et des projets directement applicables.

Les recommandations issues de ces travaux devront être traduites en programmes d'action et en projets réglementaires, notamment à travers l'adaptation des textes existants, la mise en place de nouveaux mécanismes de gestion et l'amélioration des performances des différentes structures éducatives.



Le ministre a, par ailleurs, ordonné la poursuite des travaux des ateliers spécialisés afin de finaliser les propositions et de préparer les dispositifs nécessaires à leur mise en œuvre.

PLANIFICATION ET AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE

Parmi les priorités annoncées figure le renforcement de la culture de la planification et de l'anticipation dans la gestion du secteur. Cette orientation concerne particulièrement le suivi des projets de réalisation des infrastructures scolaires, la disponibilité des assiettes foncières et l'accompagnement des programmes de construction afin de répondre à l'évolution constante des effectifs scolaires.

Mohamed Seghir Saâdaoui a également mis l'accent sur la nécessité d'améliorer la gouvernance du secteur à travers une gestion plus efficace des ressources humaines et financières, la rationalisation des dépenses publiques et le traitement des dossiers prioritaires, notamment celui des logements de fonction.

SÉCURITÉ, DISCIPLINE ET ÉGALITÉ DES CHANCES

La protection des établissements scolaires et l'amélioration du climat éducatif figurent également parmi les axes prioritaires. Le ministre a appelé à préserver la sécurité des établissements et de leurs équipements, à renforcer la discipline, à généraliser le respect du règlement intérieur et à consolider la culture du respect de la loi au sein de l'école.

Il a également rappelé l'importance de garantir la scolarisation de tous les élèves et de faciliter la réintégration des jeunes

souhaitant reprendre leur parcours scolaire, conformément aux dispositions réglementaires.

Dans ce même cadre, le ministère prévoit de généraliser la participation des établissements aux Olympiades des matières éducatives, aux concours d'innovation scolaire ainsi qu'aux activités culturelles et sportives, dans l'objectif de promouvoir l'égalité des chances et de développer les talents des élèves.

SPORT SCOLAIRE, SANTÉ ET TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

Le développement du sport et de la santé scolaires demeure également au cœur des orientations du secteur. Le ministre a appelé à poursuivre la mise en œuvre du programme de la Semaine de la santé scolaire et à renforcer la coordination avec le secteur de la santé, tout en encourageant la participation des élèves aux compétitions sportives.

Sur le volet numérique, le ministre a affirmé que la transformation digitale constitue un choix stratégique pour le secteur. Il a appelé à accélérer la numérisation des services de gestion, à actualiser les bases de données et à assurer leur intégration au système numérique national, afin d'améliorer la qualité des prestations offertes à la communauté éducative.

UNE MOBILISATION RENFORCÉE AVANT LA RENTÉE

À l'issue de la conférence, le ministre a appelé les directeurs de l'éducation et les cadres du secteur à maintenir leur mobilisation et à intensifier leurs efforts sur le terrain durant les prochaines semaines. Il a souligné que la réussite de la rentrée scolaire repose sur une responsabilité collective et que les recommandations issues de cette rencontre feront l'objet d'un suivi permanent.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre des réformes engagées par le secteur de l'éducation nationale, avec pour objectif de consolider une école algérienne moderne, performante et capable de répondre aux attentes des élèves, des familles et de la société. **R. N.**

NUMÉRIQUE

Alger et Mascate ouvrent un nouveau chantier de coopération

L'Algérie et le Sultanat d'Oman affichent leur volonté de renforcer leur partenariat dans le domaine de la transformation numérique à travers le lancement de projets communs. C'est dans cette perspective que la ministre, haut-commissaire à la numérisation, Meriem Benmouloud, s'est entretenue, hier, à Alger, avec le sous-secrétaire au ministère omanais des Transports, des Communications et des Technologies de l'information, Ali Ben Amur Al Shidhani, ainsi qu'avec la délégation l'accompagnant.

Cette rencontre a permis aux deux parties d'examiner les opportunités de coopération dans plusieurs domaines liés au numérique, notamment les infrastructures technologiques, les services numériques, l'identité numérique, les centres de données et les solutions basées sur l'intelligence artificielle.

Au cours des discussions, Meriem Benmouloud a présenté les principaux axes de la stratégie nationale de transformation numérique ainsi que les avancées enregistrées par l'Algérie dans le développement des infrastructures numériques et de l'ad-



ministration électronique.

La ministre a mis en avant l'importance de la transformation numérique, des télécommunications et des services publics digitaux comme leviers essentiels du développement durable. Elle a également souligné la volonté de l'Algérie d'élargir les perspectives d'investissement, de favoriser l'échange d'expertises et de développer des projets communs dans les domaines de l'innovation, des services intelligents et du renforcement des compétences humaines.

Les discussions ont également porté sur la possibilité de concrétiser des projets liés à l'accélération des services numériques, au développement des réseaux de télécommunications et à l'intelligence artificielle.

De son côté, le responsable omanais a présenté la stratégie de son pays dans le domaine de l'économie numérique, fondée sur une complémentarité entre les institutions publiques chargées de l'élaboration des politiques numériques, les organismes de régulation et les structures d'investissement.

Ali Ben Amur Al Shidhani a exprimé la disponibilité du Sultanat d'Oman à établir des partenariats flexibles avec l'Algérie, aussi bien entre les administrations publiques qu'entre les entreprises des deux pays.

Les deux pays envisagent des partenariats dans des secteurs stratégiques comme l'intelligence artificielle, les centres de données et les technologies financières. Ces échanges devraient aboutir prochainement à des accords concrets, dans le cadre du renforcement de la coopération algéro-omanaise dans les domaines d'avenir.

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

L'Algérie prépare l'ère des robots

L'Algérie lance un projet ambitieux consacré à la conception de prototypes de robots industrialisables. Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari, a examiné avec le chercheur Mourad Bouzit, professeur à l'université de Qingdao (Chine), les modalités de mise en œuvre de cette initiative.

Le projet prévoit le développement de plusieurs robots, dont un chien robotisé à quatre et six pattes, un robot humanoïde et un robot intelligent de livraison, avec l'objectif de transformer ces prototypes en solutions technologiques exploitables. Des étudiants de l'ENSA, de l'ENSSA et de la NHSM, ainsi que le Centre de recherche pour le développement des technologies avancées (CDTA), participeront à ce programme visant à renforcer les compétences nationales en intelligence artificielle, systèmes autonomes et robotique. Une plateforme technologique dédiée à la robotique sera également créée au pôle scientifique et technologique chahid Abdelhafid Ihaddaden de Sidi Abdallah afin de soutenir la recherche, l'expérimentation et l'innovation dans ce secteur stratégique.

PÉNURIE DE CIGARETTES EN ALGÉRIE

Un marché sous l'emprise de la spéculation

Alors que les prix officiels restent encadrés par l'État, des écarts importants apparaissent chez certains détaillants. Grossistes, distributeurs et buralistes se renvoient la responsabilité d'une situation qui alimente les interrogations sur la gestion des stocks et les circuits d'approvisionnement.

Depuis plusieurs jours, une forte tension est observée dans les kiosques et bureaux de tabac à travers plusieurs régions du pays. Plusieurs marques de cigarettes commercialisées en Algérie se font rares, perturbant l'approvisionnement habituel des détaillants et provoquant l'inquiétude des consommateurs.

Depuis le début du mois de juillet 2026, certains produits fabriqués ou distribués par la Staem sont devenus particulièrement difficiles à obtenir. Sur le terrain, les professionnels du secteur évoquent un circuit de distribution fortement perturbé, marqué par des pratiques spéculatives imputées à certains grossistes et distributeurs.

Ces intermédiaires, qui occupent une place centrale dans la chaîne d'approvisionnement nationale, sont accusés par plusieurs détaillants de limiter les livraisons et d'imposer leurs propres conditions commerciales, au mépris des prix réglementaires fixés par les autorités.

LES BURALISTES PRIS ENTRE FOURNISSEURS ET CONSOMMATEURS

Dans de nombreuses localités, les buralistes affirment être les premiers touchés par cette situation. Dépendants des réseaux de distribution, ils expliquent se retrouver dans l'incapacité de répondre à la demande des clients, notamment pour les marques les plus recherchées.

Les cigarettes Marlboro et Winston sont parmi les références les plus difficiles à trouver. Plusieurs détaillants expliquent cette pénurie par le refus de certains distributeurs d'approvisionner régulièrement le marché, les prix officiels ne correspondant pas, selon eux, aux marges qu'ils souhaitent réaliser.



Cette situation aurait favorisé l'apparition d'un marché parallèle où certains paquets sont proposés à des tarifs largement supérieurs aux prix homologués par l'État.

DES ÉCARTS IMPORTANTS ENTRE PRIX OFFICIELS ET PRIX PRATIQUÉS

Le phénomène est particulièrement visible pour certaines marques très demandées. Un paquet de Marlboro, dont le prix réglementaire est fixé autour de 420 DA, serait ainsi vendu jusqu'à 650 DA dans certains circuits informels. Le paquet de Winston, officiellement affiché à 350 DA, atteindrait parfois 450 à 480 DA chez certains détaillants.

Les buralistes dénoncent également le système des ventes liées. Pour obtenir des marques à forte rotation comme Winston, certains seraient contraints d'acheter simultanément des références moins

recherchées, à l'image de Gauloises, afin d'être livrés.

Selon les professionnels du secteur, cette pratique accentuerait les difficultés d'écoulement des stocks et contribuerait à creuser l'écart entre les prix réglementés et les prix réellement appliqués sur le marché.

Cette crise intervient dans un contexte marqué par une hausse de la fiscalité sur les produits du tabac. La loi de finances a introduit une augmentation de 15% de la taxe intérieure de consommation (TIC). Par ailleurs, la taxe additionnelle sur les produits du tabac est passée de 65 à 75 DA par paquet.

Les autorités présentent cette mesure comme un dispositif destiné à soutenir le financement de la santé publique. La hausse supplémentaire de 10 DA serait répartie entre deux fonds : 5 DA pour le Fonds des urgences et des activités de soins médicaux et 5 DA pour le Fonds national de lutte contre le cancer.

Cependant, sur le terrain, les acteurs du marché estiment que cette pression fiscale, combinée aux difficultés d'approvisionnement, a contribué à accentuer les tensions sur les prix.

LES NOUVEAUX TARIFS OFFICIELS TOUJOURS CONTESTÉS

Les prix des principales marques ont pourtant été définis par les autorités à travers les nouveaux arrêtés publiés au Journal officiel. Pour les cigarettes de British American Tobacco, le paquet de Marlboro est fixé à 410 DA, Marlboro Beyond à 420 DA, Winston et L&M à 350 DA, Camel à 360 DA, Gauloises à 380 DA et LD à 270 DA.

Du côté de Rothmans, les références Blue et Gold sont commercialisées à 300 DA. Lucky Strike Original est fixé à 270 DA, tandis que Lucky Strike Click et Lucky Strike Frost sont proposés à 290 DA.

Malgré ces tarifs officiels, certains consommateurs continuent de payer leurs cigarettes à des prix bien plus élevés, une situation qui pénalise à la fois les clients et les recettes fiscales de l'État.

Face à cette situation, des investigations auraient été engagées afin d'éclaircir les mécanismes ayant conduit à cette pénurie. Les enquêteurs chercheraient notamment à déterminer si certains cadres ou grossistes auraient profité de la conjoncture pour favoriser certains réseaux de distribution ou alimenter des circuits spéculatifs.

Ils examineraient également l'éventuelle manipulation de données relatives aux stocks afin d'identifier la destination réelle de certaines quantités de cigarettes.

En attendant les conclusions des enquêtes, le marché du tabac reste marqué par une forte tension entre les exigences réglementaires, les intérêts des distributeurs et les attentes des consommateurs.

H. Adryen.

MALADIES NON TRANSMISSIBLES

Un nouveau plan multisectoriel

Le ministère de la Santé a engagé les travaux préparatoires du Plan stratégique national multisectoriel de prévention et de lutte contre les maladies non transmissibles (MNT) pour la période 2026-2030, à l'occasion d'une rencontre nationale consacrée à son élaboration. Les travaux ont été ouverts, hier, par le chef de cabinet du ministère de la Santé, le Dr Hadj Maâti Khalil Réda, représentant le ministre de la Santé, le Pr Mohamed Seddik Aït Messaoudane. Cette rencontre a réuni le représentant de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Dr Hanouel Habimana, le directeur de l'Université des sciences de la santé, le Pr Merzak Ghernaout, ainsi que des représentants des organisations des Nations unies, des différents départements ministériels, de la Commission nationale multisectorielle, des experts et de la société civile.

Dans son intervention, le ministre de la Santé a souligné que les maladies non transmissibles, notamment les maladies cardiovasculaires, le diabète, les cancers et les maladies respira-

toires chroniques, constituent aujourd'hui un enjeu majeur de santé publique et de développement. Ces pathologies, par leur impact sanitaire, social et économique, nécessitent une réponse nationale intégrée reposant sur une approche coordonnée et multisectorielle. L'élaboration de ce nouveau plan s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale du secteur de la santé et traduit l'engagement de l'Algérie à renforcer ses actions conformément aux orientations internationales en matière de prévention et de contrôle des maladies non transmissibles. Cette stratégie accordera une attention particulière à la réduction des principaux facteurs de risque communs, notamment le tabagisme, les habitudes alimentaires défavorables, la sédentarité et l'insuffisance d'activité physique. Elle vise également à promouvoir des comportements favorables à la santé et à encourager l'adoption de modes de vie plus équilibrés. La stratégie prévoit aussi d'améliorer l'accès des citoyens aux services de dépistage précoce et de prise en charge médicale, malgré les investisse-



ments importants qu'ils requièrent. Le ministre a insisté sur l'importance d'une mobilisation collective pour garantir l'efficacité de cette démarche, en associant l'ensemble des secteurs concernés, les institutions publiques, les acteurs privés et les organisations de la société civile. Selon lui, la prévention constitue un levier

essentiel qui nécessite une coordination permanente afin de créer un environnement favorable à la santé et d'assurer des résultats durables.

Par ailleurs, il a réaffirmé l'engagement des pouvoirs publics à améliorer l'accès des citoyens aux services de dépistage précoce, aux traitements et aux dispositifs

de prise en charge médicale. Cette orientation repose notamment sur le renforcement des ressources humaines, la modernisation des infrastructures sanitaires et l'amélioration des équipements médicaux, à l'image du Plan national de lutte contre le cancer.

À l'issue de cette rencontre, le chef de cabinet a adressé les remerciements du ministre de la Santé à l'ensemble des participants, experts nationaux et internationaux, ainsi qu'aux représentants de l'OMS et des différentes institutions impliquées. Il a exprimé le souhait que les travaux aboutissent à des recommandations opérationnelles permettant de consolider la politique nationale de prévention et de lutte contre les maladies non transmissibles, au bénéfice de la santé des citoyens et de l'amélioration de leur qualité de vie. Notons que le représentant de l'OMS en Algérie, Fanuel Habimana, a salué les avancées réalisées par l'Algérie, relevant qu'elle figure parmi les premiers pays africains à avoir adopté un plan stratégique de lutte contre les facteurs de risque des maladies non transmissibles.

TRANSPORT ET DISTRIBUTION DE L'ÉLECTRICITÉ

Le modèle Sonelgaz attire la Tanzanie

La Tanzanie, engagée dans la modernisation de ses infrastructures énergétiques, voit dans l'expérience algérienne un partenaire potentiel pour relever ses nouveaux défis électriques.

L'Algérie et la Tanzanie renforcent leur rapprochement dans le domaine énergétique. Une délégation de la Tanzania Electricity Transmission and Distribution Company (ETDCO), filiale de la compagnie nationale TANESCO, a effectué une visite de travail en Algérie pour examiner les opportunités de partenariat avec Sonelgaz dans les secteurs du transport et de la distribution de l'électricité.

Conduite par Raymond Mbilinyi, président du Conseil d'administration d'ETDCO, la délégation tanzanienne a rencontré les responsables du groupe Sonelgaz et visité plusieurs sites industriels afin de découvrir l'expérience algérienne en matière de gestion et de modernisation des réseaux électriques.

Cette mission a permis aux représentants tanzaniens de s'informer sur les technologies mises en œuvre par Sonelgaz pour renforcer la fiabilité des réseaux, améliorer la qualité de l'alimentation électrique et optimiser la performance énergétique. Les échanges ont également porté sur les perspectives de coopération technique, notamment dans les domaines de l'innovation, de la maintenance des infrastructures et du transfert de compétences.

À l'issue de cette visite, Raymond Mbilinyi a exprimé l'engagement de son entreprise à approfondir la coopération avec Sonelgaz, estimant que l'expertise algérienne pourrait contribuer à accompagner la Tanzanie dans ses efforts de modernisation



du système électrique national.

Lors d'une rencontre tenue le 25 juillet 2026 à l'ambassade de Tanzanie à Alger, en présence de l'ambassadeur Mobhare Matinyi, le responsable tanzanien a souligné que cette mission d'une semaine avait permis à sa délégation de prendre connaissance des dernières avancées technologiques développées en Algérie dans les domaines du transport et de la distribution de l'électricité.

Il a également mis en avant les opportunités de collaboration avec Sonelgaz International, la filiale du groupe dédiée aux activités à l'étranger. Active dans plusieurs pays africains, cette structure accompagne des projets énergétiques à travers des services d'ingénierie, la réalisation d'infrastructures et le partage d'expertise technique.

De son côté, l'ambassadeur de Tanzanie en Algérie a salué l'expérience algérienne

dans le secteur énergétique et appelé au renforcement des échanges entre les deux pays. Selon lui, les avancées réalisées par l'Algérie dans le développement de ses infrastructures électriques constituent une référence pouvant servir de modèle pour soutenir les ambitions tanzaniennes en matière d'extension et de modernisation du réseau national.

Le diplomate a notamment rappelé les performances du système énergétique algérien, marqué par un taux d'accès à l'électricité proche de 99 % de la population et une large couverture du réseau de distribution de gaz naturel. Il a également relevé l'importance des capacités industrielles et techniques de Sonelgaz, dont la capacité installée atteint environ 26 000 MW. La délégation tanzanienne a par ailleurs visité les installations de GISB, à Mostaganem, spécialisée dans la fabrication d'équipements électriques. Cette étape a permis de mettre en lumière les capacités industrielles algériennes dans le domaine des équipements destinés aux réseaux énergétiques. À travers cette visite, Sonelgaz confirme son ambition de consolider sa présence sur le continent africain et de promouvoir l'expertise algérienne dans les métiers de l'énergie. Cette coopération avec la Tanzanie ouvre ainsi la voie à de nouveaux partenariats fondés sur le partage de connaissances, le transfert technologique et la mise en œuvre de projets structurants pour le développement énergétique africain.

GAZ NATUREL

Consommation record

L'Algérie a enregistré un nouveau record historique de consommation de gaz naturel en 2025, avec un niveau estimé à 5,23 milliards de pieds cubes par jour, en progression d'environ 3 % par rapport à l'année précédente. Cette évolution intervient dans un contexte marqué par la croissance de l'activité économique, l'augmentation continue de la demande intérieure et la mise en œuvre d'un important programme d'investissement évalué entre 50 et 60 milliards de dollars, destiné au développement des ressources gazières et au renforcement des capacités nationales de production.

D'après les données de l'Unité de recherche sur l'énergie, la consommation algérienne de gaz naturel poursuit une trajectoire ascendante pour la cinquième année consécutive. Elle est passée de 5,09 milliards de pieds cubes par jour en 2024 à 5,23 milliards en 2025, atteignant ainsi son niveau le plus élevé depuis le début du suivi des statistiques énergétiques.

Cette progression s'inscrit dans une dynamique de croissance soutenue observée au cours des dernières années. La consommation nationale de gaz est passée de 4,18 milliards de pieds cubes par jour en 2020 à 4,66 milliards en 2021, puis à 4,87 milliards en 2022 et 4,95 milliards en 2023, avant d'atteindre les niveaux records enregistrés en 2024 et 2025.

Sur le long terme, le marché gazier algérien a connu une expansion considérable. En l'espace de 25 ans, la consommation intérieure a progressé de 184 %, passant de 1,84 milliard de pieds cubes par jour en 2000. Cette croissance s'explique principalement par l'augmentation des besoins liés à la production d'électricité, au développement industriel et à l'évolution des usages énergétiques domestiques.



Parallèlement, la production algérienne de gaz naturel s'est établie à environ 9,48 milliards de pieds cubes par jour en 2025, contre 9,67 milliards en 2024. Malgré cette légère baisse, l'Algérie poursuit ses efforts d'investissement afin de développer de nouveaux projets, moderniser ses infrastructures et accroître ses capacités de production pour répondre à la demande nationale et maintenir son rôle sur les marchés internationaux de l'énergie.

Les exportations algériennes de gaz ont atteint environ 45,7 milliards de mètres cubes en 2025. Le pays poursuit également le renforcement de son potentiel gazier à travers de nouvelles campagnes d'exploration et l'attribution de blocs à des partenaires internationaux, avec des ressources potentielles estimées à près de 700 milliards de mètres cubes.

Dans le secteur électrique et du chauffage, la consommation de gaz a atteint 1,86 milliard de pieds cubes par jour en 2025. Le gaz naturel demeure le pilier du système énergétique algérien, assurant jusqu'à 99 % de la production d'électricité nationale et jouant un rôle stratégique dans la sécurité énergétique du pays ainsi que dans l'accompagnement de son développement économique.

Ces indicateurs confirment la place stratégique de l'Algérie parmi les principaux acteurs gaziers de la région. À travers ses investissements dans l'exploration, le développement des gisements et l'augmentation des capacités de production, le pays cherche à concilier la hausse de la demande intérieure avec le maintien et le renforcement de ses exportations vers les marchés internationaux.

AGRICULTURE ET NUMÉRIQUE :

Alger et Rome au cœur du Plan Mattei

Une délégation italienne, accompagnée de l'ambassadrice d'Italie en Algérie, Alberta Schiavo, a participé à Alger à la troisième réunion du conseil d'administration du Centre « Enrico Mattei », consacré à la recherche et à l'innovation agricoles dans le cadre du Plan Mattei. Les deux parties ont évalué l'avancement du projet et réaffirmé leur ambition de faire de ce centre un pôle d'excellence agricole. En marge de la rencontre, la délégation italienne a également échangé avec le ministre algérien de la Poste et des Télécommunications, Sid Ali Zerrouki, sur le renforcement de la coopération dans les domaines du numérique et des télécommunications.

IMPORTATION DE SERVICES

Fin des démarches classiques

Le ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations a annoncé, dans un communiqué, le lancement d'une plateforme numérique dédiée à l'importation de services, à compter du 1er août prochain, dans le cadre de son programme visant à moderniser le secteur et à simplifier les procédures administratives. Cette plateforme destinée à l'ensemble des opérateurs économiques (personnes physiques et morales), constitue un espace numérique unifié permettant le dépôt, le traitement et le suivi des demandes d'importation de services, en vue de faciliter les procédures, d'améliorer les délais de traitement des dossiers et la qualité des services fournis. Ainsi, l'ensemble des procédures liées à l'importation de services s'effectueront exclusivement sur cette plateforme dès son lancement, via le lien électronique: services.mcepe.gov.dz, conclut le communiqué.

ATTAQUE CONTRE UNE PHARMACIE À BAB EZZOUAR

La Cour suprême saisie par la défense

La haute juridiction devra trancher sur les arguments de la défense contestant les verdicts rendus en appel.

Par : Redouane Hannachi

La chambre criminelle de la Cour suprême examinera prochainement les mémoires déposés par le collectif des avocats de la défense dans l'affaire de l'agression violente perpétrée contre une pharmacie à Bab Ezzouar, en juillet 2024.

À travers leurs recours, les avocats sollicitent la révision du procès en appel ainsi que l'annulation des décisions rendues à l'encontre de leurs clients.

Les condamnations contestées devant la haute juridiction Le tribunal criminel d'Alger de deuxième instance, présidé par Mme Lynda Mahmoudi, avait aggravé, le 10 janvier dernier, la peine prononcée contre le principal accusé, A. Mohamed El Hadi, la portant de dix à quinze ans de réclusion criminelle pour tentative de meurtre et agression à l'aide d'armes blanches.

La juridiction avait également confirmé les peines prononcées en première instance contre les deux frères A. Réda et A. Djamel, poursuivis pour complicité dans l'agression et port d'armes blanches. La mère des mis en cause a, quant à elle, maintenu sa condamnation à deux ans de prison ferme pour incitation au meurtre.



DEUX VERSIONS OPPOSÉES DES FAITS

Lors de leur procès, les accusés ont nié les faits qui leur sont reprochés, affirmant avoir eux-mêmes été victimes d'une agression de la part des employés de la pharmacie. Ils ont soutenu qu'ils avaient tenté de récupérer des médicaments et qu'ils avaient réagi pour se défendre après avoir été pris à partie.

De leur côté, les victimes ont livré un récit totalement différent devant la cour, affirmant avoir subi une violente attaque menée à coups de bâtons et d'armes blanches. Elles ont accusé les mis en cause de les avoir contraints à quitter la pharmacie sous la menace, provoquant de graves blessures parmi les employés.

LE PARQUET AVAIT REQUIS 20 ANS DE RÉCLUSION

Dans son réquisitoire, le procureur général avait insisté sur la gravité des faits, estimant que les accusés s'étaient attaqués à des employés durant l'exercice de leur fonction, créant un climat de peur au sein de la pharmacie. Il avait requis une peine de vingt ans de réclusion criminelle contre les quatre membres de la même famille, considérant que la mère des mis en cause avait joué un rôle dans le déclenchement des violences. Cette dernière a rejeté les accusations portées contre elle, affirmant qu'elle n'était pas descendue de son véhicule au moment des faits.

LA DÉFENSE PLAIDE LES CIRCONSTANCES ATTÉNUANTES

Face aux réquisitions du ministère public et aux demandes des parties civiles, les avocats de la défense ont plaidé l'application des circonstances atténuantes, notamment en faveur de la mère des accusés, évoquant sa situation familiale.

Le tribunal criminel a répondu favorablement aux questions relatives à la culpabilité, tout en rejetant l'octroi des circonstances atténuantes.

UNE AGRESSION FILMÉE PAR LES CAMÉRAS DE SURVEILLANCE

Les faits remontent au 27 juillet 2024, lorsqu'une équipe de pharmaciens de Bab Ezzouar a été violemment agressée par plusieurs individus armés d'épées et de gourdins, dans le contexte d'un différend lié à la délivrance de médicaments classés comme psychotropes. Les images issues des caméras de surveillance, diffusées par la suite sur les réseaux sociaux, avaient montré la violence de l'intervention et les scènes de panique à l'intérieur de l'officine. Plusieurs employés avaient été blessés et certains avaient nécessité une prise en charge médicale. Au lendemain de l'agression, le propriétaire de la pharmacie, le Dr Kamel Tabti, avait dénoncé une « tentative de meurtre », affirmant que les assaillants étaient revenus plusieurs heures après une première altercation, munis d'armes blanches. La Cour suprême devra désormais examiner les arguments développés par la défense avant de statuer sur le recours introduit. **R.H.**

AFFAIRE WAHIDA GUERROUDJ

Le parquet conteste l'allègement des peines

La chambre correctionnelle et délictuelle de la Cour suprême devra se prononcer, après les vacances judiciaires, sur le pourvoi en cassation introduit par le procureur général près la cour d'Alger dans l'affaire impliquant l'influenceuse Wahida Guerroudj et son frère Abdelghafour.

Contestant la décision rendue en appel le 11 juin dernier, le représentant du ministère public a décidé de saisir la plus haute juridiction judiciaire, sollicitant la révision du procès en appel. Dans son mémoire, le procureur général estime que les faits reprochés aux deux mis en cause revêtent une particulière gravité, notamment au regard des conditions dans lesquelles la victime aurait été séquestrée, violente et filmée.

LE PARQUET RÉCLAME UN DURCISSEMENT DES PEINES

Lors du procès en appel, le procureur général avait requis l'aggravation des

peines prononcées contre Wahida Guerroudj et son frère Abdelghafour, considérant que les éléments du dossier démontraient clairement l'intention de porter atteinte à la victime.

Toutefois, les magistrats de la première chambre pénale de la cour d'Alger ont décidé d'alléger les condamnations prononcées en première instance, accordant des circonstances atténuantes aux deux prévenus et réduisant leurs peines d'une année.

DES FAITS AU CŒUR DU DOSSIER JUDICIAIRE

L'affaire repose sur des accusations de violences, de séquestration et de diffusion de vidéos mettant en scène l'agression présumée d'un jeune homme. Lors de son passage à la barre, Wahida Guerroudj a reconnu avoir agressé et maltraité la victime, tout en niant avoir véhiculé un discours de haine à travers les vidéos publiées sur les

réseaux sociaux. Son frère Abdelghafour, poursuivi pour complicité, a de son côté affirmé devant les magistrats que les accusations avaient porté atteinte à l'image de sa sœur.

La victime, entendue par la juridiction, a livré sa version des faits, affirmant avoir subi de graves violences et contestant les accusations qui lui auraient été attribuées.

CONDAMNATIONS EN PREMIÈRE INSTANCE

Pour rappel, le tribunal de Chéraga avait condamné Wahida Guerroudj à trois années de prison ferme assorties d'une amende de 50 millions de centimes, après l'avoir reconnue coupable des faits retenus contre elle au cours de l'enquête préliminaire et de l'instruction judiciaire.

Son frère Abdelghafour avait, quant à lui, écopé d'une peine de cinq ans de prison ferme, assortie de dommages et intérêts au profit de la partie civile, pour son implica-

tion présumée dans les violences et les insultes proférées à l'encontre de la victime.

DES VERSIONS CONTRADICTOIRES DEVANT LA JUSTICE

À la barre, l'accusée avait expliqué son geste par un accès de colère après avoir découvert, selon ses déclarations, des contenus présents sur le téléphone de son manager, qu'elle considérait auparavant comme un proche. Elle avait également exprimé des regrets concernant la publication de la vidéo sur les réseaux sociaux.

De son côté, le plaignant a réfuté les accusations portées contre lui et a affirmé avoir été agressé dès son arrivée au domicile de la prévenue, avant d'être maintenu sous la contrainte.

La Cour suprême devra désormais examiner les arguments du parquet avant de rendre sa décision sur ce recours. **R.H.**

AFFAIRE BOUAKKAZ

La défense tente d'obtenir l'annulation du verdict

La chambre délictuelle et correctionnelle de la Cour suprême examinera, après les vacances judiciaires, le pourvoi en cassation introduit par l'ancien directeur général du protocole de la Présidence de la République, Mohamed Bouakkaz.

Le mis en cause, condamné à une peine de quatre ans de prison ferme, a saisi la plus haute juridiction judiciaire afin de contester le verdict rendu à son encontre. Mohamed Bouakkaz a été reconnu coupable

des chefs d'accusation d'abus de confiance, d'escroquerie, de trafic d'influence et d'abus d'autorité.

Lors de son passage à la barre, l'ancien responsable a rejeté en bloc les faits qui lui sont reprochés. Devant la présidente chargée du dossier, Mme Dahmani Naïma, il a affirmé : « Je suis innocent des faits qui me sont reprochés. Je n'ai rien fait. Les présumées victimes veulent me faire porter une étiquette qui n'est pas la mienne. Je ne comprends pas comment elles se sont toutes mises d'accord pour salir mon image et ma réputation ».

De son côté, le procureur général Fekkir Samir a estimé, dans son réquisitoire, que les faits retenus contre l'inculpé étaient établis, requérant ainsi l'aggravation de la peine prononcée. Les avocats de la défense, Mes Alleug, Chama

et Behabyles, ont contesté le déroulement de la procédure, évoquant plusieurs violations qui auraient entaché, selon eux, l'enquête préliminaire et l'instruction judiciaire.

Ils ont également remis en cause les éléments liés au patrimoine de leur client, estimant que les accusations d'enrichissement illicite ne reposaient pas sur une évaluation précise de l'origine et de la valeur des biens concernés. « Est-il raisonnable de poursuivre une personne pour enrichissement illicite sans déterminer avec précision l'origine et la valeur financière de sa richesse ? », s'est interrogée la défense.

Les conseils de Mohamed Bouakkaz ont également rappelé que leur client occupait un poste de haut niveau lui assurant, selon eux, des revenus réguliers.

Ils ont indiqué que l'ancien responsable

percevait un salaire mensuel estimé à 350 000 DA, hors primes, ainsi que des indemnités en devises dans le cadre de ses missions à l'étranger, variant entre 20 000 et 40 000 euros annuellement.

La défense a par ailleurs contesté l'idée d'une accumulation soudaine de biens, affirmant que les acquisitions immobilières avaient été financées à travers des crédits bancaires. Les avocats ont soutenu que leur client avait également eu recours à la vente de certains biens personnels, notamment un véhicule et des bijoux appartenant à son épouse, afin de régler certaines échéances, ajoutant que les documents justificatifs figurent dans le dossier judiciaire.

La Cour suprême devra désormais examiner les arguments développés par la défense avant de statuer sur ce recours.

RENTRÉE SOCIALE ET SCOLAIRE

La bataille des préparatifs

À quelques semaines de la rentrée, la Solidarité nationale dévoile ses priorités : renforcer l'accueil des élèves aux besoins spécifiques, finaliser les dispositifs d'aide aux familles et assurer une meilleure prise en charge des enfants autistes.

La ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Soraya Mouloudji, a présidé dimanche une réunion de coordination consacrée au suivi des programmes sectoriels et aux préparatifs de la prochaine rentrée sociale et scolaire, a indiqué le ministère dans un communiqué.

Réunissant des cadres de l'administration centrale, cette rencontre a permis d'examiner plusieurs dossiers prioritaires, notamment les mesures destinées à assurer la disponibilité des structures relevant du secteur et à garantir les meilleures conditions d'accueil des bénéficiaires.

Les préparatifs de la rentrée scolaire des élèves aux besoins

spécifiques ont figuré parmi les principaux points abordés. Un état des lieux a été présenté concernant la préparation des établissements spécialisés, ainsi que l'acquisition des équipements pédagogiques et éducatifs adaptés aux différents types de handicap.

La réunion a également porté sur l'avancement du programme des cartables scolaires, destiné à accompagner les familles à faibles revenus à travers des mesures organisationnelles et logistiques visant à faciliter leur mise en œuvre.

S'agissant de la scolarisation des enfants autistes, Soraya Mouloudji a insisté sur la nécessité d'achever les procédures réglementaires, pédagogiques et administratives afin d'assurer



une rentrée dans de bonnes conditions, notamment au niveau des quatre centres spécialisés ouverts à Tébessa, Béchar, Oran et Tipaza. La ministre a souligné

l'importance de renforcer l'encadrement pédagogique et la mobilisation des ressources humaines spécialisées, afin d'assurer une prise en charge adaptée et des

services répondant aux besoins spécifiques des enfants autistes.

Elle a également annoncé le lancement, à partir de la semaine prochaine, d'une campagne nationale de sensibilisation à l'autisme. Cette initiative vise à promouvoir le dépistage et le diagnostic précoces, à renforcer l'intégration sociale et à faire connaître les dispositifs mis en place par l'État, notamment le Centre national de l'autisme et les nouveaux centres spécialisés. En clôture de la réunion, Soraya Mouloudji a appelé au strict respect des délais fixés pour finaliser les préparatifs, tout en préconisant un renforcement de la coordination entre les structures centrales et les services locaux ainsi qu'un suivi régulier des opérations sur le terrain.

SUIVI DES CENTRES DE VACANCES ET DE LOISIRS

Installation de la commission nationale de veille

La commission nationale de veille et de suivi des centres de vacances et de loisirs a été officiellement installée dimanche au siège du ministère de la Jeunesse, dans le cadre du renforcement des mécanismes de contrôle et d'accompagnement des camps d'été pour l'année 2026.

Présidée, au nom du ministre de la Jeunesse, Mustapha Hidaoui, par le secrétaire général du ministère, Dahmane Adhimi, la cérémonie d'installation s'inscrit dans le cadre des efforts visant à garantir la bonne application de la législation et de la régle-

mentation en vigueur, tout en assurant aux enfants bénéficiaires des camps d'été des conditions optimales d'accueil, d'encadrement et de loisirs. Selon un communiqué du ministère, cette initiative traduit l'engagement de l'institution à renforcer les dispositifs de suivi, de contrôle et de prévention, afin d'assurer un environnement sécurisé et éducatif au sein des centres de vacances et de loisirs. La mise en place de cette commission vise également à « ancrer une culture de veille et de proactivité », en favorisant la création d'espaces éducatifs et de formation capables de garantir le bon déroulement de la saison estivale.

Composée de cadres et d'experts issus des différentes directions centrales ainsi que de l'Inspection générale du ministère, la commission nationale est chargée du suivi du fonctionnement de l'ensemble des centres de vacances et de loisirs à travers le territoire national. Elle aura notamment pour mission d'élaborer des rapports périodiques et quotidiens sur le déroulement des activités, ainsi que de veiller aux conditions de sécurité, d'encadrement, d'hébergement, de restauration et de transport.

Elle sera également habilitée à intervenir rapidement en cas d'urgence et à effectuer des visites de terrain inopinées dans les différents centres. À cette occasion, le secrétaire général du ministère a souligné que cette commission constitue « un mécanisme central de coordination » entre les différentes structures et secteurs concernés, sous la supervision directe du ministre. Son objectif est de garantir la sécurité des enfants, de prévenir les risques éventuels et d'améliorer la qualité des prestations offertes, tout en veillant au respect du projet éducatif et pédagogique de référence des camps de vacances.

La rencontre a également permis de rappeler les instructions du ministre concernant l'installation de comités locaux de veille, présidés par les directeurs de la Jeunesse et des Sports. Ces structures, qui constituent le prolongement de la commission nationale sur le terrain, devront s'appuyer sur les outils numériques modernes, notamment la plateforme numérique des camps d'été et les applications de signalement instantané, afin d'accélérer les interventions et d'améliorer la qualité des services destinés aux enfants.

PUB

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE BORDJ BOU ARERIDJ
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
N° D'IDENTITE FISCALE : 426024000034298

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions des articles 65 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics, et des délégation de service public.

La direction des équipements publics, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigences de capacités minimales N°031/2025 Portant :

aménagement et réhabilitation des établissements cycle Secondaire du (Lot N 01 AU LOT N 05 Lot N 08 AU Lot N 10 AU Lot N 11 Lot N 16) EN DATE DU : 14/10/2025

N°	Lot	Soumissionnaire Retenue provisoirement	N° Identité Fiscale	Délai	Note Technique	Montant Soumission (TTC)	Obs
01	Lot 01	BENZEGHABA ALAEDDINE	198834010017632	02 Mois	37,00	18.033.688,40 DA Après rabais 08% 16.590.993,33 DA	moins disant
02	Lot 05	BENDJELAL ADEL	00234046634217	02 Mois	43,00	1.732.873,00 DA	moins disant
03	Lot 08	Rabbah la yacini	182340105527103	02 Mois	39,00	3.570.000,00 DA	moins disant
04	Lot 10	Khouss hamza	002334046697994	02 Mois	28,00	1.743.945,00 DA	moins disant
05	Lot 11	Belagras bachi	197634110018143	03 Mois	31,00	7.562.539,25 DA	moins disant
06	Lot 16	Merrah nadir	172282100126184	02 Mois	50,00	3.431.960,00 DA	moins disant

Conformément aux dispositions des articles 82 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégation de service public, tous soumissionnaires qui contestent le choix opéré par le service contractant dans le cadre de cet avis d'appel d'offres ouvert avec exigences de capacités minimales, peut introduire un recours, dans un délai de dix (10) jours à compter de la première publication du présent avis d'attribution provisoire, si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, le délai de recours est prolongé au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires non retenus et qui sont intéressés à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation des offres techniques et financières sont invités à se rapprocher de la direction des équipements publics de la wilaya de Bordj Bou Areridj (Service des Marchés publics) au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'avis d'attribution provisoire du marché.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Poursuite de la campagne de sensibilisation

La campagne nationale de sensibilisation à la sécurité routière se poursuit à travers plusieurs wilayas du pays dans le cadre du programme de prévention des accidents de la route. Menée par le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, via la Délégation nationale à la sécurité routière, cette initiative comprend des actions de sensibilisation dans les espaces publics, les axes routiers très fréquentés, les plages et les gares routières.

Mobilisant plusieurs partenaires, notamment les services de sécurité, la Pro-



tection civile, les Douanes, les directions des transports et les associations spécialisées, la campagne vise à rappeler aux usagers l'importance du respect du code de la route, de la prudence au volant et de l'évitement des comportements dangereux

comme l'excès de vitesse et l'usage du téléphone pendant la conduite.

À travers ces actions, les autorités ambitionnent de réduire les accidents de la circulation, de protéger les vies et d'assurer des déplacements plus sûrs durant la saison estivale.

REPRISE DES NÉGOCIATIONS AVEC LES ÉTATS-UNIS Téhéran pose ses conditions

L'Iran dément avoir sollicité des discussions avec les États-Unis et affirme que toute ouverture diplomatique dépendra d'une évolution de la politique américaine.

L'Iran a affirmé hier qu'aucune négociation n'était actuellement en cours avec les États-Unis et a conditionné toute reprise du dialogue à un changement de comportement de Washington.

Cette position a été exprimée par le porte-parole du ministère iranien des Affaires étrangères, Esmail Baqaei, lors d'un point de presse à Téhéran.

Le responsable iranien a catégoriquement rejeté les informations selon lesquelles la République islamique aurait cherché à ouvrir des discussions avec les États-Unis.

« Cela n'est pas conforme à nos principes. Les allégations selon lesquelles l'Iran aurait demandé des négociations ne sont que de simples informations de presse », a-t-il déclaré, selon des propos rapportés par l'agence semi-officielle Mehr.

Esmail Baqaei a insisté sur le fait que l'Iran n'avait entrepris aucune démarche en vue d'un dialogue direct avec Washington. « À l'heure actuelle, nous ne menons aucune négociation avec la partie américaine », a-t-il affirmé, tout en reconnaissant que des médiateurs pouvaient transmettre des messages entre les deux capitales.

Le porte-parole a néanmoins rappelé que la diplomatie demeurerait un instrument central de la politique étrangère iranienne. « Nous n'avons jamais hésité à utiliser les outils diplomatiques pour protéger nos intérêts nationaux. Nous considérons la diplomatie comme un moyen de protéger les intérêts nationaux de l'Iran », a-t-il souligné.

Cette mise au point intervient dans un contexte de spéculations croissantes autour d'éventuels contacts indirects entre Téhéran et Washington, après plusieurs



semaines de confrontation militaire dans la région.

DES CONDITIONS STRICTES POUR UN ÉVENTUEL DIALOGUE

Interrogé sur les conditions d'une reprise des discussions, Baqaei a estimé que les États-Unis devaient d'abord modifier leur attitude. « Les États-Unis doivent apprendre à se comporter comme un gouvernement responsable », a-t-il déclaré, accusant Washington d'avoir agi « comme un gang mafieux » au cours des deux dernières années.

Le responsable iranien a reproché aux États-Unis de bafouer le droit international

et a estimé que ce comportement empêchait la création d'un climat favorable à des pourparlers. « Tant que ce comportement perdurera, nous ne pourrions espérer créer un climat public favorable », a-t-il ajouté.

Ces déclarations traduisent la volonté de Téhéran de maintenir une ligne dure face à Washington, malgré les signaux récents d'un possible apaisement militaire.

LES FRAPPES AMÉRICAINES AURAIENT ÉTÉ SUSPENDUES

Dimanche, le porte-parole de l'armée iranienne, Amir Mohammad Akraminia, a indiqué que les États-Unis avaient suspendu leurs attaques au cours des deux jours

précédents et que les « contre-opérations » iraniennes avaient également cessé.

Cette déclaration fait écho à un article publié samedi par le média américain Axios, selon lequel le président Donald Trump aurait ordonné à l'armée américaine de ne pas lancer de nouvelles frappes contre l'Iran, mettant ainsi fin à près de deux semaines d'attaques quotidiennes.

Ni la Maison Blanche ni le Pentagone n'ont officiellement confirmé ces informations, mais elles ont alimenté les spéculations sur une possible désescalade après la phase la plus intense des affrontements.

Une escalade militaire régionale

Les tensions entre les États-Unis et l'Iran se sont fortement aggravées ces dernières semaines. Washington a mené plusieurs attaques contre des cibles iraniennes, tandis que Téhéran a riposté en visant ce qu'il présente comme des installations et des équipements militaires américains dans plusieurs pays de la région.

Cette confrontation a ravivé les craintes d'un embrasement régional impliquant les forces américaines déployées au Moyen-Orient et les alliés de l'Iran.

Malgré l'arrêt apparent des frappes, les déclarations de Téhéran montrent qu'aucun rapprochement politique n'est envisagé à court terme. Les autorités iraniennes maintiennent que toute reprise du dialogue dépendra d'un changement concret de la politique américaine et du respect du droit international par Washington.

Dans l'immédiat, la République islamique affirme privilégier la défense de ses intérêts nationaux tout en laissant la porte ouverte à la diplomatie, mais uniquement dans des conditions qu'elle juge compatibles avec sa souveraineté et sa sécurité.

R.I/agences

CISJORDANIE OCCUPÉE

Raid sioniste contre un centre de l'UNRWA

Les forces sionistes ont pris d'assaut, hier, le centre de formation de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA), situé dans le camp de réfugiés de Qalandia, au nord d'Al Qods occupée, selon le gouvernorat d'Al Qods.

D'après un communiqué du gouvernorat, des soldats sionistes ont pénétré dans l'établissement, tiré des grenades lacrymogènes à l'intérieur du centre et retenu des membres du personnel enseignant et administratif dans l'une

des salles du bâtiment. Les forces sionistes se sont également déployées sur le toit du siège du comité populaire du camp.

Cette opération s'inscrit dans le prolongement d'un raid mené par l'armée sioniste dans le camp de Qalandia dans la nuit de dimanche à lundi.

Selon les autorités palestiniennes, des unités militaires ont investi plusieurs quartiers du camp, lançant un grand nombre de grenades assourdissantes et de gaz lacrymogènes. Les tirs auraient provoqué un incendie,

sans que des précisions ne soient fournies sur l'étendue des dégâts.

L'intervention intervient près de six semaines après les mises en garde du gouvernorat d'Al Qods concernant un projet sioniste visant le centre de formation de l'UNRWA.

Le 11 juin dernier, les autorités palestiniennes avaient affirmé que la municipalité sioniste faisait progresser un projet de construction d'un nouveau complexe éducatif sur un terrain appartenant au centre.

Selon les données de l'UNRWA,

cet établissement accueille environ 350 élèves âgés de 15 à 19 ans. Il est implanté sur un terrain mis à la disposition de l'agence des Nations unies par le gouvernement jordanien avant l'occupation de la Cisjordanie par l'entité sioniste en 1967.

Les responsables palestiniens accusent l'entité sioniste de poursuivre une politique de confiscation des terres et d'affaiblissement des institutions palestiniennes et internationales présentes à Al Qods. Selon eux, ces mesures s'inscrivent dans une

stratégie visant à renforcer le contrôle sioniste sur la ville et à modifier sa composition démographique ainsi que son identité culturelle.

Les chiffres publiés par la Commission de résistance à la colonisation et au mur font état de 341 opérations de démolition menées par les autorités sionistes au cours du premier semestre de l'année. Ces opérations ont entraîné la destruction de 740 structures palestiniennes et affecté 923 Palestiniens, selon la même source.

LEVÉE DES SANCTIONS AMÉRICAINES

La Syrie met en avant le rôle d'Ankara et Riyad

Le président syrien Ahmed al-Charaa a salué le rôle joué par la Turquie et l'Arabie saoudite dans les démarches ayant conduit à la levée des sanctions américaines contre la Syrie.

Dans un entretien accordé à la chaîne Al Jazeera, le chef de l'État syrien a déclaré que le président turc Recep Tayyip Erdogan et les autorités saoudiennes avaient mené, l'an dernier, une médiation auprès du président américain Donald Trump afin d'obtenir un assouplissement des mesures res-

trictives imposées à Damas.

« Son Excellence le président Erdogan et l'Arabie saoudite ont mené l'an dernier une médiation auprès du président américain Donald Trump afin d'obtenir la levée des sanctions contre la Syrie », a affirmé Ahmed al-Charaa.

Selon le président syrien, ces efforts diplomatiques ont contribué à ouvrir la voie à une évolution de la politique américaine à l'égard de la Syrie, après plusieurs années de sanctions économiques. Dans ce cadre, Washing-

ton a publié l'an dernier la Licence générale 25 relative à la Syrie, accompagnée d'exemptions prévues par la loi César, afin de faciliter les investissements destinés à soutenir la reconstruction du pays.

Par la suite, le président américain Donald Trump a signé un décret mettant fin aux sanctions américaines contre la Syrie, ouvrant ainsi la voie à un renforcement des activités économiques et des projets de reconstruction dans le pays.





IL ACCUSE SES OPPOSANTS DE « SEMER LA HAINE » La sortie polémique d'Infantino

Critiqué pour la gestion du Mondial 2026, ses liens avec Donald Trump et plusieurs décisions controversées, le président de la FIFA assure que le tournoi est une réussite totale et dénonce les critiques qu'il juge injustifiées.

La Coupe du Monde 2026 a refermé ses portes depuis une semaine. Mais Gianni Infantino n'est pas encore passé à autre chose. Dans une longue lettre publiée sur Instagram, le président de la FIFA a défendu le tournoi tout en s'en prenant à ceux qui ont osé le critiquer.

« À vous tous qui regrettez de ne plus pouvoir voir enfants, bébés, grands-parents et parents se réunir autour du beau jeu, je suis désolé que les matches soient terminés et que vous ayez manqué toute cette joie et cette convivialité. Je suis désolé que la haine et les critiques vous aient

tellement accaparés que vous ayez tout raté. À ceux qui, derrière leurs stylos et leurs papiers, derrière leurs écrans, répandent la haine et de fausses rumeurs, je tiens à dire que, pendant que vous êtes assis en retrait, nous, à la FIFA, sommes en première ligne pour organiser, travailler dur et offrir le meilleur spectacle au monde. »

L'Italo-Suisse a accusé ses détractors de « semer la haine ». Après avoir pointé du doigt les journalistes et ceux qui ont critiqué le Mondial, il a défendu son bilan à sa manière. Il a notamment affirmé que la FIFA « avait travaillé sans relâche pour unir deux pays en guerre », tout en ajoutant que « l'Iran est entré aux États-Unis sans incident ni conflit ».

Pourtant, les Iraniens ont été écœurés par leur traitement durant le Mondial, eux qui devaient quitter le sol américain quelques heures après leurs différentes rencontres. Des membres de la délégation iranienne ont également été privés de visa et n'ont obtenu leur autorisation d'entrée qu'après de longues démarches.

Infantino a assuré que la Coupe du

Monde n'avait connu « aucun incident, une sécurité à 100 %, que de la joie et du bonheur ! », ajoutant que tous les participants au tournoi étaient « sains et saufs et heureux ». The Athletic rappelle toutefois que quatre personnes sont décédées par asphyxie lors des célébrations après la victoire du Mexique face à l'Équateur.

Très critiqué pour ses relations avec Donald Trump ou encore pour certaines décisions, notamment dans la polémique concernant Folarin Balogun, Gianni Infantino estime que le Mondial est une réussite totale. « Votre mécontentement face à certaines décisions prises par les autorités compétentes est compréhensible, mais veuillez vous référer aux archives publiques : de telles décisions sont courantes dans certaines des ligues les plus importantes (...) Vous avez mentionné les quelques personnes qui se sont vu refuser un visa et vous avez passé sous silence les millions de personnes qui en ont bénéficié, originaires du monde entier. » Une sortie qui risque encore de faire grincer des dents.

●FINALE DU MONDIAL 2026 DANI OLMO RÈGLE SES COMPTES

Malgré le sacre mondial de l'Espagne, Dani Olmo garde un goût amer des incidents ayant suivi la finale face à l'Argentine. Le joueur affirme avoir reçu un coup de Roberto Ayala, adjoint de Lionel Scaloni. Ayala a évoqué une simple bousculade et assuré qu'il présenterait ses excuses à Olmo s'ils se rencontraient. Une version rejetée par l'Espagnol : « Quelqu'un qui regrette vraiment n'essaie pas de justifier son geste. Je ne lui ai rien dit, donc je n'ai pas besoin de ses excuses. Ce qui compte, c'est d'avoir le courage d'assumer ses actes. »

●PSG BARCOLA VEUT CHANGER D'AIR



Bradley Barcola pourrait quitter le PSG cet été. Selon L'Équipe, l'ailier français ne souhaite pas prolonger son contrat jusqu'en 2028, jugeant son rôle insuffisant malgré une offre salariale revue à la hausse. Liverpool, le Bayern et Arsenal suivent le dossier. Son avenir dépendra aussi du recrutement parisien, notamment du cas Yan Diomandé.

●TOUR DE FRANCE 2026 POGAČAR DÉCROCHE UN CINQUIÈME SACRE



Tadej Pogačar a remporté son cinquième Tour de France à Paris, avec 6 min 26 s d'avance sur Remco Evenepoel. Son coéquipier Isaac del Toro, 22 ans, complète le podium pour son premier Grand Tour. La dernière étape a été remportée par Mathieu van der Poel, vainqueur d'un final spectaculaire sur les Champs-Élysées, devant Jasper Philipsen et Mads Pedersen. À 26 ans, le Slovène rejoint les légendes Eddy Merckx, Miguel Indurain, Jacques Anquetil et Bernard Hinault, seuls autres coureurs à avoir gagné cinq fois la Grande Boucle. Cette édition a aussi été marquée par une forte canicule et des incendies, qui ont conduit à modifier le parcours final, raccourci à 89 km avec un passage inédit par Montmartre.

ITALIE Pirlo renonce au poste de sélectionneur

Andrea Pirlo a annoncé, hier, qu'il n'était plus en lice pour le poste de sélectionneur de l'équipe d'Italie de football après avoir été critiqué en raison de ses liens avec une société russe de paris sportifs.

L'ancien milieu de terrain, âgé de 47 ans, vainqueur de la Coupe du monde avec l'Italie en 2006 en tant que joueur, semblait être devenu le favori pour succéder à Genaro Gattuso après le refus de l'Espagnol Pep Guardiola de prendre le poste.

Des responsables de la Fédération italienne de football (FIGC) ainsi que des élus politiques se sont toutefois opposés à sa nomination en raison de son contrat avec la société russe Fonbet, dont il est devenu ambassadeur en octobre, malgré la poursuite de la guerre menée par la Russie en Ukraine.

Andrea Pirlo a défendu sa collaboration avec Fonbet lundi dans un message publié sur Instagram. Il a indiqué avoir été infor-



mé dimanche qu'il ne serait pas le prochain sélectionneur de l'Italie. « Après avoir appris hier soir que je n'étais plus le candidat pour occuper le banc de la sélection nationale italienne, je crois qu'il est de mon devoir de clarifier certains points », a écrit l'ancien maître à jouer du Milan AC et de la Juventus Turin, qui dit avoir « observé avec une grande amertume le débat qui s'est développé autour de (son) nom et de la possibilité qu'(il) prenne la fonction de res-

pensible technique de la sélection nationale italienne ».

« Durant toute ma carrière, d'abord en tant que joueur et désormais en tant qu'entraîneur, j'ai toujours accompli mon travail dans le plein respect des lois des pays où j'ai travaillé et des contrats que j'ai signés », ajoute celui qui est aujourd'hui entraîneur du club United FC, à Dubaï, dans le championnat des Émirats arabes unis.

Il assure que sa collaboration avec Fonbet est strictement commerciale et sportive. « Attribuer une signification politique à cette collaboration revient à m'attribuer des convictions que je n'ai jamais exprimées et qui ne m'appartiennent pas », affirme Andrea Pirlo. Il revient désormais à Paolo Maldini, nommé ce mois-ci directeur technique de la FIGC, de désigner le prochain sélectionneur de l'Italie, pays quadruple champion du monde mais qui n'est pas parvenu à se qualifier pour les trois dernières Coupes du monde.

●GRAND FAVORI DE L'APRÈS-DESCHAMPS

Jour J pour Zidane,

L'annonce est attendue avec peu de suspense : Philippe Diallo, président de la Fédération française de football (FFF), doit officialiser, aujourd'hui, la nomination de Zinédine Zidane comme nouveau

sélectionneur de l'équipe de France, après 14 années de mandat de Didier Deschamps.

À 54 ans, l'ancien meneur de jeu des Bleus réalise un rêve qu'il n'a jamais caché : entraîner la sélection nationale. Son profil s'impose naturellement grâce à son immense carrière de joueur, marquée par le titre mondial de 1998, mais aussi à son parcours d'entraîneur au Real Madrid, où il a remporté trois Ligues des champions consécutives entre 2016 et 2018.

Zidane succède à Deschamps, qui laisse un bilan exceptionnel avec une Coupe du

monde remportée en 2018, une finale mondiale en 2022, une demi-finale en 2026 et une finale d'Euro en 2016.

La mission sera toutefois exigeante pour « Zizou », qui devra prolonger la réussite des Bleus tout en imposant sa propre vision. Selon L'Équipe, il pourrait être accompagné dans son staff par Fabien Barthez et Bernard Diomède, deux anciens champions du monde 1998.

Son premier rendez-vous est prévu en septembre avec la Ligue des nations, dont le premier match aura lieu le 25 septembre en Turquie.



CAN FÉMININE
2026

VICTOIRE DE L'ALGÉRIE DEVANT LE SÉNÉGAL (2-0) Une entrée réussie

Les Vertes frappent ainsi un grand coup avant le choc, jeudi, contre le pays hôte, dans un derby maghrébin.

La sélection algérienne féminine a réussi son baptême du feu à la CAN-2026. Opposées au Sénégal lors de la première journée du groupe A, les Vertes se sont imposées avec autorité (2-0), signant une entrée en matière convaincante dans la 14e édition de la Coupe d'Afrique des nations féminine, organisée au Maroc.

Solides dans les duels et efficaces dans les moments clés, les Algériennes ont fait la différence grâce à Marine Dafeur, qui a transformé un penalty à la 42e minute, avant que Melissa Bethi ne scelle définitivement le succès des siennes en fin de rencontre (88e).

Malgré une volonté offensive affichée et onze tentatives au but, les Sénégalaises n'ont pas réussi à trouver la faille face à une défense algérienne bien organisée. Les Vertes ont su gérer leur avantage avec maîtrise, confirmant leur ambition dans cette compétition.

Dans l'autre rencontre du groupe, le Maroc, pays hôte, a également marqué les esprits en s'imposant largement face au Kenya (4-0). À l'issue de cette première journée, l'Algérie et le Maroc



occupent les deux premières places du groupe A avec trois points chacun.

Le prochain rendez-vous s'annonce déjà décisif. Les Algériennes retrouveront jeudi prochain le Maroc dans un derby maghrébin très attendu. Ce choc entre deux équipes victorieuses lors de leur entrée en lice devrait permettre de clarifier la hiérarchie du groupe et de déterminer un sérieux prétendant à la première place.

De son côté, le Sénégal tentera de rebondir face au Kenya avec l'objectif de rester dans la course à la qualification pour les quarts de finale, réservée aux deux meilleures équipes de chaque groupe.

Pour cette édition 2026, l'équipe nationale féminine algérienne affiche de grandes ambitions. Après avoir atteint pour la première fois de son histoire les quarts de finale lors de la précédente édition, les Vertes veulent désormais franchir un nouveau cap et s'installer durablement parmi les meilleures nations africaines.

Cette CAN-2026 marque également une étape historique avec la participation de 16 équipes, réparties en quatre groupes de quatre formations. Les deux premiers de chaque poule accèderont aux quarts de finale. Les quatre demi-finalistes décrocheront directement leur qualification pour la Coupe du monde féminine 2027 au Brésil.

La compétition offrira également une seconde chance aux équipes éliminées en quarts de finale, qui disputeront des rencontres qualificatives pour désigner les deux représentants africains appelés à participer aux barages intercontinentaux du Mondial. Une nouvelle formule qui promet une édition plus relevée, plus disputée et riche en suspense.

Après un Mondial 2026 réussi avec l'Algérie, Rafik Belghali voit sa valeur marchande exploser. Le latéral droit des Verts est passé de 7 à 12 millions d'euros grâce à ses performances solides, alliant rigueur défensive, vitesse et apport offensif. Ses prestations ont attiré l'attention de plusieurs clubs européens, qui suivent désormais de près son évolution avant le mercato estival.

BELGHALI PASSE UN CAP Sa valeur grimpe à 12 millions d'euros

Après un Mondial 2026 réussi avec l'Algérie, Rafik Belghali voit sa valeur marchande exploser. Le latéral droit des Verts est passé de 7 à 12 millions d'euros grâce à ses performances solides, alliant rigueur défensive, vitesse et apport offensif. Ses prestations ont attiré l'attention de plusieurs clubs européens, qui suivent désormais de près son évolution avant le mercato estival.

LIBYE Fouad Bouali à la tête d'Al-Akhdar SC

Le technicien algérien Fouad Bouali, 66 ans, a été désigné nouvel entraîneur d'Al-Akhdar SC, club de première division libyenne basé à El-Beïda. Fort de plus de 25 ans d'expérience et de nombreux passages en Algérie et à l'étranger, il succède à une nouvelle étape dans sa carrière après son dernier passage à l'ASO Chlef. Deuxième du groupe 1 du championnat libyen la saison passée et qualifié pour la phase finale du titre, Al-Akhdar SC compte sur l'expérience de Bouali pour franchir un cap et viser les premières places lors du prochain exercice.

MC ALGER

Benlamri promet un mercato ambitieux

Nouveau manager et porte-parole du MC Alger, Djamel Benlamri affiche ses ambitions pour le club. Dans un entretien à la chaîne YouTube du MCA, l'ancien international algérien a insisté sur l'importance de la proximité avec les joueurs et sur une gestion collective des dossiers. Concernant le mercato, Benlamri assure que le club travaille pour répondre aux attentes des supporters, tout en regrettant les nombreuses rumeurs qui compliquent parfois les négociations. Sur Youcef Belaïli, il s'est montré optimiste, affirmant que les discussions avec la direction se poursuivent dans un climat positif : « Belaïli est un enfant du Mouloudia et la volonté est réciproque ». Il a également révélé avoir tenté de convaincre Sofiane Bendebka de rejoindre le MCA. Après des échanges avec le joueur, celui-ci a finalement choisi de ne pas revenir en Algérie pour des raisons personnelles. Un choix que Benlamri respecte, tout en assurant que le club continuera à avancer. Le nouveau manager promet ainsi un mercato ambitieux et une organisation tournée vers les objectifs du Mouloudia.

MONDIAL 2026

Algérie - Autriche dans le TOP 10

La Coupe du monde 2026, première édition de l'histoire réunissant 48 sélections, aura tenu toutes ses promesses en matière de spectacle. Au terme des 104 rencontres disputées, plusieurs plateformes spécialisées dans l'analyse statistique ont dévoilé leur classement des dix matchs les plus mémorables de la compétition.

Parmi les affiches retenues figure le duel spectaculaire entre l'Algérie et l'Autriche, conclu sur un score nul de 3-3. Avec une note de 8,9/10, cette rencontre s'est distinguée par son intensité, son rythme

soutenu et un scénario riche en rebondissements. Une performance qui met en lumière la qualité du jeu proposé par les Verts, dirigés par Vladimir Petkovic. Très suivie par les supporters algériens et plus largement dans le monde arabe, cette confrontation s'est rapidement imposée comme l'un des grands moments du tournoi. Au-delà du résultat, elle a marqué les esprits par l'engagement des deux équipes et par la qualité technique affichée sur la pelouse. La première place du classement revient au duel inattendu entre l'Argentine et le

Cap-Vert, désigné comme le meilleur match du Mondial 2026 avec une note exceptionnelle de 9,8/10. Le podium est complété par la petite finale entre l'Angleterre et la France, ainsi que par l'affiche très attendue entre l'Angleterre et le Mexique disputée au mythique stade Azteca. Cette sélection met également en avant les belles prestations des équipes africaines et arabes durant le tournoi. En plus de l'Algérie, l'Égypte figure parmi les nations récompensées pour son opposition face à l'Argentine, tandis que la rencontre entre le Séné-

gal et la Belgique est également citée parmi les affiches les plus marquantes de cette édition. À travers ce classement, la Coupe du monde 2026 confirme son statut de compétition riche en émotions, marquée par des scénarios imprévisibles, une forte intensité et l'émergence de performances inattendues. La présence de l'Algérie dans ce Top 10 vient ainsi récompenser le parcours des Verts et souligne l'impact d'un match nul (3-3) face à l'Autriche appelé à rester parmi les images fortes de ce Mondial historique.

CHAMPIONNATS D'AFRIQUE JUNIORS DE JUDO

L'Algérie vice-championne

La sélection algérienne junior de judo a décroché la médaille d'argent par équipes mixtes aux Championnats d'Afrique 2026, battue en finale par l'Égypte. En individuel, l'Algérie termine également deuxième avec 14 médailles (3 or, 5 argent et 6 bronze), derrière l'Égypte. Les titres africains ont été remportés par Salah-Eddine

Moudetere (-66 kg), Mohamed Chérif Dahmani (+100 kg) et Kamilia Benyoucef (-63 kg).

Chez les cadets, les Algériens ont terminé en tête du classement avec 18 médailles (4 or, 6 argent, 8 bronze). La compétition a réuni près de 320 athlètes issus de 20 pays dans les catégories cadets et juniors.



NATATION HANDISPORT

Al-Ansar Sétif garde son titre national

Le club Al-Ansar Sétif a remporté le championnat d'Algérie de natation handisport organisé à la piscine El-Baz de Sétif.

Avec 38 médailles, dont 28 en or, il conserve son titre national devant Jil

Al-Jadid Akbou (27 médailles) et Nadi Tahadi Sétif (15 médailles). La deuxième place du championnat est revenue au Jil Al-Jadid Akbou, qui a récolté 27 médailles (18 or, 5 argent et 4 bronze), alors que Nadi Tahadi Sétif a complété

le podium avec 15 médailles (10 or, 3 argent et deux bronze).

La compétition a réuni plus de 200 nageurs issus d'une vingtaine de clubs, confirmant le dynamisme de la natation adaptée en Algérie.

ES SÉTIF

Le nouveau challenge d'Oukidja

L'ES Sétif annonce, dimanche soir, le recrutement de l'ancien portier international Alexandre Oukidja, sans préciser la durée du contrat. Oukidja (38 ans) était libre de tout engagement depuis son départ du FK IMT Belgrade en 2025 où il a été victime d'une grave blessure. Ancien gardien de but du FC Metz, Oukidja espère rebondir et relancer sa carrière dans le championnat algérien sous les couleurs de l'Entente

Mots Croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									

Horizontalement
1- Réunion de choses utiles que l'on garde pour plus tard. 2- Plaire beaucoup - Vallée bretonne envahie par la mer. 3- Bouclier ancien - Porteurs de grains. 4- Poils des paupières - Femme d'Osiris. 5- Sot, incapable - Après mi. 6- Peau étirée - S'emploie pour chasser quelqu'un. 7- Département de France - Familièrement, qui est hors de combat. 8- De la même mère, mais de père différent. 9- Grande période géologique - Endroits pittoresques.

Verticalement
1- Lieu très profond et escarpé. 2- Organes souterrains des plantes. 3- Cellule femelle - Bien attrapée. 4- Six romain - Activité physique. 5- Colère ancienne - Supprimées définitivement. 6- Oiseaux de couleur noir et blanc - Montré sa joie. 7- Membrane colorée de l'œil - Couverture de maison. 8- Qui ne fait rien - La vitrine d'un journal. 9- Interjection enfantine - Des espèces.

4x4

Parmi ces quatre séries de quatre mots, un seul est juste, à vous de le découvrir

Contrégnant Contréniant Contraignant Cantraignant	Integration Intéguration Intégration Intégrassion
Athlète Athlaite Athlètte Athlète	Turbulence Turbulence Turbulence Turbulonce

Les mots fléchés

ÉRIGER EN SECRET		ARTISTE		SYLABE DE DE LAD- PHARMA BLOQUAIS		CÉRIUM		IL SUI TOUTES LES MODES		DÉCLARE S ANCÈTRES		RÉPÉTÉE SANS SE LASSER
ABSOLUE		DÉTACHÉ				SANG DES VEINES		APPARAIS PRODUITS D'ABEILLES				
AUX ÉTAS-UNIS							«SIDNA MOUSSA»					
DERNIER							ÉTRIQUÉ					
						FRAGMENT FONDA					ORDINAIRE	
EN AVANT ! PORTA PLUS HAUT			CRI TEL UN CHIEN MOT DE PASSE						LISSE ASSISTÉES			
							AVERTIS- SEUR SONORE PIQUANT					
ÉCLOSE OFFICE COMMUNAL				ENLEVER EN DOUANE LÉGÈRE DIFFÉRENCE						APRÈS DO PARCOURT		
		CAFÉ- RESTAURANT RAYÉES						FEMME AUTHEN- TIQUE				
IL SERT À SERRER AFFREUSE MIMIQUE					FIXERA MOYEN DE TRANSPORT PARISIEN							PROJET EN TÊTE
							RETOUR EN ARRIÈRE FEMME DE TAHITI					
À TRAVERS	DÉRANGEA BOIS					BOUE ET LE RESTE					VIEUX BOEUF	
			INVENTAI CIRCULE SUR RAILS						QUI NE CACHE RIEN ÉCROULÉ			
ANIMAL FLEUVE BELGE					SALLE DE SPECTACLE INVENTION SECRÈTE							
				TOUT PRÈS PAS À PAYER				FEMME DE CONTE TABLE DE BOUCHER				PAS DUR
AVAIS L'AUDACE DE NÉANMOINS						PARTIE D'ÉGLISE PREMIÈRE PERSONNE				À ELLE SITUÉ		
		DANS LE COUP SQUELETTE			LANÇAS MOT SUR UN DIPLOME						CRACK	
REPLIE PARTIE SUPÉRIEURE							AUTREMENT DIT					
						ATTEINT PHYSIQUE- MENT						

BIFFE-TOUT

EN 9 LETTRES :
Alarmer

ACTION ADVERSE AIR ALARME ALERTE ARRET AUTRUI AVENIR AVERTIR BOMBE BOULET CANON CARTOUCHE CEDER CHEF COLERE COUPS CRAINdre DANGER DE DECRET DIRECTE ENNEMI ENVERS	FUSIL GESTE GRAVE GRIFFES GRONDE GROUPE GUERRE GUERRIER HAINE HOULE LETTRE MECHANT MENACEE MENACER MEPRISER MORT MOURIR NATURE NUIRE OGRE OPPOSE ORAGE PAROLE PATRONAT	PEINE PERIL PIRATE PRISON PROPOS QUAND REMUE RENVOI REVELER REVENIR RISQUE SEVERE SINISTRE SOIR TEMPS TERRE TON TROUPE TUEUR UN VERBALE VERGLAS VOIX
--	---	--

A	L	A	R	M	E	R	L	E	T	T	R	E	O	R	A	G	E
L	R	I	G	U	E	R	R	I	E	R	P	R	I	S	O	N	T
E	C	R	R	V	N	N	H	I	S	M	O	N	O	I	T	C	A
R	O	A	E	E	A	A	A	O	G	U	E	U	U	S	N	A	R
T	L	L	R	T	P	U	I	C	U	V	F	P	P	I	V	E	I
E	E	Q	U	T	U	T	N	R	E	L	E	M	R	E	R	R	P
R	R	R	V	N	O	R	E	R	R	E	E	R	N	I	E	E	A
D	E	T	T	E	L	U	O	B	R	T	S	I	G	N	S	V	P
N	E	S	S	N	R	I	C	P	E	O	R	G	V	L	E	E	A
I	N	M	O	I	M	B	A	H	P	U	R	O	R	R	A	S	R
A	I	N	O	E	N	T	A	O	E	O	I	I	T	O	P	S	O
R	A	S	N	R	R	I	R	L	U	M	S	I	R	U	N	R	L
C	N	N	E	O	T	P	S	P	E	Q	R	E	O	U	E	D	E
U	E	D	N	E	E	R	E	N	U	G	U	C	B	G	O	U	E
E	E	A	R	V	E	T	A	E	M	C	R	A	N	M	R	M	R
C	T	C	O	V	T	C	S	M	E	C	H	A	N	T	O	E	R
P	E	I	N	E	E	T	C	E	R	I	D	E	V	D	E	B	E
D	X	E	S	R	E	V	D	A	G	R	I	F	F	E	S	R	T

SOLUTIONS
DES JEUX PRECEDENTS

MOTS FLECHES

HORIZONTALLEMENT
1- FUMANT - PAUMER - TANIÈRE - CIRA - NOTA - TORRENTS - RAPIECÉE - AIE - SIDERE - EVE - LU - SOLO - USINEES - FARINER - SON - TITUBANTE - RIO - SAGA - CEPE - OBTENU - VENIN - ANSE - TAPI - DE - ENE - YOGOURT - INSTIT - INNE - ASE - EIRE - SOI - UNI - OXFORD - RN - TONNA - TOUPET - DINEUSE - NOUÉE.

VERTICALEMENT
1- AUTORISATION - NANTI - MATADOR - OBS- ESSION - CANAPELIT - TENTE - NE - NI - IRO- NISE - AI - ONU - ETETEE - ETANT - TEXAS - ROC - URUGUAY - IF - OPERÉES - BA - POIROT - REVISA - VIGNERON - PUCE - ENONCE - ON- DUO - MINA - ENTENDUES - PU - FERTILE - EPIER - OREE - RASEUSE - EN - TEINTE.

MOTS CROISES

HORIZONTALLEMENT
1- CAISSIERE - 2- AGOISSER - 3- MANNE - TAS - 4- ONGLE - 5- AIR - EIRE - 6- GRASSE - NS - 7- NANA - SEVE - 8- ONCLE - MIE - 9- EIRE - ES.

VERTICALEMENT
1- CAMPAGNOL - 2- ANA - IRAN - 3- IGNORAN- CE - 4- SOIN - SALI - 5- SIEGES - ER - 6- IS - LIES - 7- ESTER - EM - 8- REA - ENVIE - 9- ESSE - SEES.

4x4

Accolade - Balustrade
Chicane - Carnassière

BIFFE-TOUT : ALBERTO



VIH

LA PREP, UN BOUCLIER CONTRE L'INFECTION

La prophylaxie pré-exposition (PrEP) s'est progressivement imposée comme l'un des principaux leviers de prévention contre le VIH pour les personnes les plus exposées au risque d'infection. Disponible en France depuis 2016 sous forme de comprimés et, depuis février 2026, sous forme injectable, ce traitement permet de réduire très fortement le risque de contamination lorsqu'il est correctement suivi. Son efficacité est estimée à 93 %, selon une étude d'EPI-PHARE publiée en 2022.

UN TRAITEMENT DESTINÉ AUX PERSONNES LES PLUS EXPOSÉES
La PrEP s'adresse aux personnes séronégatives dont les comportements les exposent régulièrement au VIH. Elle concerne notamment les personnes ayant des rapports sexuels non protégés, des partenaires multiples, les usagers de drogues injectables, les personnes pratiquant le ChemSex ou encore les travailleurs et travailleuses du sexe. Elle est ouverte à tous, indépendamment du sexe ou de l'orientation sexuelle. Les spécialistes rappellent toutefois qu'il ne faut pas confondre la PrEP avec le traitement post-exposition.

DEUX MODES D'ADMINISTRATION
Ce dernier est réservé aux situations ponctuelles de prise de risque, comme une rupture de préservatif, et doit être instauré dans les 48 heures suivant l'exposition. La forme orale de la PrEP repose sur l'as-



sociation de deux antirétroviraux, disponibles sous le nom de Truvada ou sous forme de génériques. Deux schémas thérapeutiques sont proposés : une prise quotidienne en continu ou une prise « à la demande », adaptée aux personnes dont les expositions sont occasionnelles. La forme injectable constitue la principale nouveauté de 2026. Elle repose sur le cabotégravir, administré par injection intramusculaire tous les deux mois, avec une protection obtenue sept jours après la première injection.

UN SUIVI MÉDICAL INDISPENSABLE
La prescription de la PrEP s'accompagne d'un suivi médical rigoureux. Avant la mise sous traitement, un dépistage du VIH est obligatoire afin d'écarter toute

infection déjà existante. Des examens sanguins permettent également de contrôler la fonction rénale et de rechercher une éventuelle hépatite B. Par la suite, des consultations sont programmées tous les trois mois afin de renouveler l'ordonnance, réaliser un test VIH, surveiller la fonction rénale et dépister les autres infections sexuellement transmissibles. Les professionnels de santé insistent sur l'importance de ce suivi pour garantir l'efficacité et la sécurité du traitement.

DES CONTRE-INDICATIONS ET DES PRÉCAUTIONS
La PrEP ne peut être prescrite aux personnes déjà infectées par le VIH, sous peine de favoriser l'apparition de résis-

Orale ou injectable, la PrEP révolutionne la prévention du VIH chez les personnes à risque. Son efficacité repose toutefois sur une bonne observance du traitement et un accompagnement médical rigoureux.

tances aux traitements antirétroviraux. La prise « à la demande » n'est pas recommandée chez les femmes ni chez les personnes atteintes d'une hépatite B chronique, tandis que la forme injectable est déconseillée pendant la grossesse ou chez les femmes en âge de procréer en raison d'un risque de malformations. L'insuffisance rénale constitue également une contre-indication majeure. Si la PrEP protège efficacement contre le VIH, elle ne prévient pas les autres infections sexuellement transmissibles. Le recours au préservatif demeure donc recommandé pour limiter les risques de syphilis, de gonorrhée ou de chlamydia.

UNE PRESCRIPTION ÉLARGIE
La prescription de la PrEP peut désormais être assurée par les médecins généralistes ayant suivi une formation spécifique, mais également dans les services hospitaliers spécialisés et les Centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD). Le traitement est pris en charge à 100 % par l'Assurance maladie, qu'il s'agisse de la forme orale ou injectable. Les spécialistes soulignent enfin que la PrEP constitue une démarche globale de santé sexuelle. Elle favorise non seulement le dépistage régulier du VIH et des autres IST, mais aussi la mise à jour des vaccinations et l'accompagnement des personnes confrontées à des conduites addictives ou à d'autres facteurs de vulnérabilité.

Santé Magazine

DOULEURS LIÉES À PARKINSON Un symptôme encore trop souvent ignoré

Longtemps associée essentiellement aux tremblements et aux troubles moteurs, la maladie de Parkinson s'accompagne également de douleurs qui touchent une grande majorité des patients. Pourtant, ce symptôme reste encore sous-estimé, alors qu'il altère considérablement la qualité de vie. Selon France Parkinson, près de 88 % des personnes atteintes déclarent souffrir de douleurs fréquentes, voire permanentes.

UN SYMPTÔME SOUVENT IGNORÉ
La maladie de Parkinson est une affection neurodégénérative caractérisée par la disparition progressive des neurones dopaminergiques, entraînant une diminution de la dopamine, indispensable au contrôle des mouvements. Outre les tremblements, la rigidité musculaire et le ralentissement des gestes, elle provoque également des troubles digestifs, du sommeil, de l'anxiété, de la dépression et des douleurs parfois difficiles à identifier. Selon la Dre Christine Brefel-Courbon, neurologue et pharmacologue au CHU de Toulouse, les douleurs sont encore insuffisamment prises en compte.

DES DOULEURS DE DIFFÉRENTES ORIGINES
Les patients ne les associent pas toujours à leur maladie et les pro-



fessionnels de santé ne les recherchent pas systématiquement. Les spécialistes distinguent deux grandes catégories de douleurs. Les douleurs non spécifiques, telles que les lombalgies ou les sciatiques, ne sont pas directement causées par Parkinson mais la maladie favorise leur apparition ou en accentue l'intensité. Les douleurs spécifiques sont, quant à elles, directement liées aux mécanismes de la maladie. Elles comprennent notamment les douleurs dystoniques, qui se manifestent par des crampes, des contractions musculaires douloureuses ou une dystonie des orteils, ainsi que les douleurs neuropathiques, souvent décrites comme des brûlures, des fourmillements, des sensations d'étau ou de compression.

UNE PRISE EN CHARGE ADAPTÉE À CHAQUE DOULEUR
Ces dernières demeurent les plus complexes à diagnostiquer et à

traiter. Le traitement varie selon l'origine des douleurs. Les antalgiques classiques, comme le paracétamol ou les anti-inflammatoires, peuvent soulager les douleurs musculo-squelettiques, mais restent généralement inefficaces contre les douleurs neuropathiques. Dans ces situations, les médecins privilégient certains antiépileptiques ou antidépresseurs, tels que la gabapentine ou la prégabaline. Les opioïdes peuvent être prescrits en dernier recours, sous surveillance, en raison du risque d'effets secondaires, notamment la confusion, la somnolence, les hallucinations ou les troubles de l'équilibre. Les douleurs dystoniques peuvent également être améliorées grâce à un ajustement du traitement dopaminergique. Dans certains cas, des injections de toxine botulique permettent de réduire efficacement les contractions musculaires localisées.

LES APPROCHES NON MÉDICAMENTEUSES GAGNENT DU TERRAIN
Face aux limites des traitements pharmacologiques, les spécialistes recommandent une prise en charge globale. L'activité physique régulière, les thérapies cognitives et comportementales, la relaxation, la méditation de pleine conscience, l'hypnose et l'acupuncture figurent parmi les approches ayant démontré un intérêt dans la réduction des douleurs. Les massages ainsi que des disciplines comme le yoga, le tai-chi ou le qi gong contribuent également à améliorer la mobilité, à réduire les tensions musculaires et à favoriser le maintien de l'activité physique, considérée comme un élément essentiel de la prise en charge de la maladie.

MIEUX RECONNAÎTRE LA DOULEUR
Les neurologues insistent sur la nécessité d'intégrer davantage l'évaluation de la douleur dans le suivi des personnes atteintes de Parkinson. Ils encouragent les patients à évoquer systématiquement leurs douleurs lors des consultations afin d'adapter leur traitement et d'améliorer leur qualité de vie. Si les médicaments dopaminergiques peuvent exercer un effet antalgique dans certaines situations, ils ne constituent pas, à eux seuls, une réponse à l'ensemble des douleurs liées à la maladie.

Santé Magazine

LIPIDES Toutes les graisses ne se valent pas

Souvent pointés du doigt, les lipides sont pourtant indispensables au bon fonctionnement de l'organisme. Constituants des membranes cellulaires, ils fournissent de l'énergie, participent à la production de certaines hormones et favorisent l'absorption des vitamines A, D, E et K. Mais tous les lipides n'ont pas les mêmes effets sur la santé. Les nutritionnistes recommandent de privilégier les graisses insaturées, présentes dans les huiles végétales, les fruits à coque, l'avocat ou encore les poissons gras riches en oméga-3. Ces acides gras contribuent à protéger le système cardiovasculaire et à réduire le mauvais cholestérol. À l'inverse, les acides gras saturés et les graisses trans, abondants dans les charcuteries, les viennoiseries, les produits industriels, le beurre ou certains fromages, doivent être consommés avec modération. Une alimentation équilibrée devrait couvrir 35 à 40 % des besoins énergétiques quotidiens en lipides, en privilégiant avant tout leur qualité plutôt que leur quantité.

SAHARA OCCIDENTAL

UN CONTENTIEUX HISTORIQUE
AU CENTRE DES ENJEUX GÉOPOLITIQUES

La position algérienne réaffirmée à Alger autour d'un dossier inscrit depuis plusieurs décennies à l'agenda des Nations unies.

La question du Sahara occidental a été au centre d'un colloque scientifique organisé hier à Alger sous le thème «La question du Sahara occidental : les racines historiques, la situation actuelle et les perspectives à la lumière des transformations internationales». La rencontre, organisée par l'Institut national d'études de stratégie globale en coordination avec le Centre sahraoui d'études stratégiques, a réuni plusieurs responsables et experts autour de l'évolution historique, politique et juridique de ce dossier inscrit depuis plusieurs décennies à l'agenda international. Dans son intervention, l'ambassadeur de la République sahraouie en Algérie, Khatri Addouh, a salué la position de l'Algérie, affirmant qu'elle «œuvre constamment à maintenir la question du peuple sahraoui vivante dans les mémoires et présente dans les consciences». Selon lui, cette position s'inscrit dans «l'esprit et les principes de la Révolution de Novembre» et reflète, a-t-il ajouté, «la doctrine de libération et de liberté» défendue par le peuple algérien. Le diplomate sahraoui a estimé que cette rencontre constitue «une confirmation et un renouvellement» de la position de l'Algérie sous la direction du président Abdelmadjid Tebboune. Il a considéré ce colloque comme une contribution à l'étude du parcours historique et de la lutte du peuple sahraoui.



ATTACHEMENT AU PRINCIPE
D'AUTODÉTERMINATION

De son côté, la directrice générale de la veille stratégique, de l'anticipation et de la gestion des crises au ministère des Affaires étrangères, Nassima Baghlai, a réaffirmé que la position de l'Algérie sur la question du Sahara occidental demeure «cohérente et claire». Elle a rappelé que l'Algérie considère ce dossier comme une question de décolonisation, soulignant que son

règlement doit passer par «l'exercice par le peuple sahraoui de son droit à l'autodétermination», conformément aux résolutions et aux textes pertinents des Nations unies. Pour le directeur général de l'Institut national d'études de stratégie globale, Abdelaziz Medjahed, le programme du colloque permettra d'examiner la question sahraouie sous différents angles et d'approfondir les analyses liées à son évolution. Il a qualifié cette cause de «question

de conscience», estimant qu'elle dépasse le seul cadre du peuple sahraoui et concerne également les défenseurs des principes de liberté et de justice à travers le monde.

APPEL À L'ACCÉLÉRATION
DU PROCESSUS ONUSIEN

Le président du Centre sahraoui d'études stratégiques, Sidi Mohamed Aba Mohamed, a, pour sa part, rappelé que la question du Sahara occidental demeure «une question de décolonisation inscrite à l'agenda des Nations unies». Il a appelé à l'application des résolutions de la légalité internationale et à permettre au peuple sahraoui d'exercer son droit à l'autodétermination. Il a également demandé aux Nations unies d'accélérer le processus de décolonisation et de permettre à la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (Minurso) de poursuivre son mandat conformément au plan de règlement. Le responsable sahraoui a, par ailleurs, appelé l'Union africaine à respecter les principes de son Acte constitutif, notamment celui relatif au respect des frontières héritées des indépendances, et invité l'Union européenne à éviter la conclusion d'accords incluant les territoires du Sahara occidental en contradiction avec le droit international.

R. N.

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES
Vaste programme de rénovation

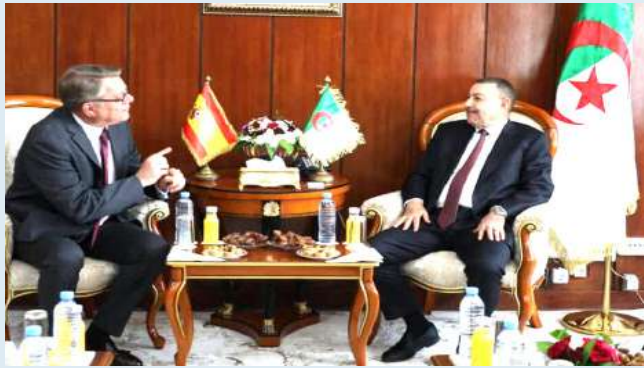


Une nouvelle dynamique de modernisation du réseau routier est engagée à travers plusieurs régions du pays dans le cadre du programme des travaux publics pour l'année 2026. Entre opérations d'entretien, de réhabilitation, de dédoublement et de sécurisation des axes routiers, les chantiers se multiplient afin d'améliorer les conditions de circulation et de renforcer la qualité des infrastructures. Parmi les opérations en cours, le CW 12 reliant El Maâmoura à Dirah, dans la wilaya de Bouira, fait l'objet de travaux d'entretien sur un linéaire de 13,2 km. Le projet également la réalisation d'un ouvrage hydraulique en béton armé destiné à assurer une meilleure protection de la chaussée et à améliorer l'évacuation des eaux. Sur la RN 1, dans la wilaya de Laghouat, des travaux de réhabilita-

tion des tronçons dégradés sont engagés afin d'améliorer l'état de l'axe routier et de garantir davantage de sécurité aux usagers. Dans l'Est du pays, plusieurs opérations structurantes avancent. À Skikda, la RN43, entre El Hadayek et Bouchtata, bénéficie d'une rénovation de la couche de roulement, tandis que le projet de dédoublement de la RN85 reliant Aïn Bouziane à Sidi Mezghiche, sur un linéaire de 14,4 km, se poursuit afin de renforcer la fluidité du trafic. La wilaya de Jijel connaît également une importante activité de maintenance, avec la réparation des parties endommagées du CW135B entre Taher et El Ancer, l'entretien du CW147B à Chekfa, ainsi que la remise en état de plusieurs tronçons du CW135. Les travaux d'entretien du pont de l'échangeur de Kissir, situé sur la RN43, se poursuivent égale-

ment. Dans le sud du pays, les travaux d'aménagement de la route reliant Tin Alkoum à Tin Khiamine, dans la wilaya de Djanet, avancent sur une distance de 50 km. L'opération comprend notamment la remise à niveau de la couche de base et la réalisation d'une nouvelle couche de fondation. D'autres projets concernent des infrastructures stratégiques, notamment à Béjaïa, où se poursuivent la modernisation du tunnel de Kherrata n°2 ainsi que la reconstruction d'un ouvrage d'art sur le CW17. Ces interventions visent à améliorer la circulation et à renforcer la sécurité sur des axes fortement fréquentés. À Ouargla, les travaux de réfection de la RN3, entre les points kilométriques 725 et 729, portent sur le rabotage de la chaussée et la mise en place d'une nouvelle couche de base. À Mila, les efforts se concentrent sur la protection du talus rocheux situé sur la RN27 à Hammam Béni Haroun, en plus du projet de dédoublement de la RN5 entre Tadjenanet et Chelghoum Laïd, sur un linéaire de 16 km. À Béni Abbès, Saïda et Constantine, plusieurs opérations routières se poursuivent, notamment la préparation des travaux d'ouvrages d'art sur la RN50, la mise en service d'un premier tronçon du projet de dédoublement de la RN6 à Saïda, ainsi que l'entretien et la modernisation de plusieurs axes routiers à Constantine.

SAÏD SAYOUD REÇOIT L'AMBASSADEUR D'ESPAGNE
Cap sur un partenariat élargi



Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Saïd Sayoud, a reçu, hier, au Palais du gouvernement, l'ambassadeur du Royaume d'Espagne en Algérie, Ramiro Fernández Bachiller, à la demande de ce dernier. Cette rencontre a été consacrée à l'examen des perspectives de développement des relations de coopération entre Alger et Madrid, notamment dans plusieurs secteurs d'intérêt commun. Selon un communiqué du ministère, les échanges ont porté en particulier sur les domaines des transports, de la coopération sécuritaire et de la sécurité routière. La réunion, qui s'est déroulée en présence de cadres centraux du ministère de l'Intérieur, a permis aux deux parties d'aborder les moyens susceptibles de renforcer le partenariat bilatéral et d'élargir les domaines de coopération. Les discussions ont notamment mis l'accent sur les différents modes de transport, un secteur considéré comme stratégique dans les relations entre les deux pays, ainsi que sur les mécanismes de partage d'expériences et d'expertise dans les domaines relevant des compétences du département ministériel. À cette occasion, Saïd Sayoud a souligné la volonté de l'Algérie de consolider ses relations de coopération avec l'Espagne, qualifiée de pays ami, afin de hisser le partenariat bilatéral à un niveau répondant aux intérêts communs des deux nations. Le ministre a également insisté sur l'importance de renforcer la formation, de favoriser les échanges d'expertises et de tirer profit des expériences réussies dans les secteurs présentant un intérêt partagé. Les deux responsables ont salué le niveau jugé positif de la coopération existante entre l'Algérie et l'Espagne. Ils ont exprimé leur volonté commune de poursuivre cette dynamique et de l'étendre à de nouveaux domaines.